



**RÉUNION DU BUREAU DU Cnis  
du 3 décembre 2012**

**Relevé de conclusions**

Participants

Membres du Bureau

M.	CANEVET Yves	Confédération française démocratique du travail - CFDT
M.	DUCHATEAU Patrick	Fédération française du bâtiment - FFB
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	Confédération générale du travail - CGT
M.	FOURNIER Jacques	Banque de France
M.	GARNIER Olivier	Société Générale
M.	MANSOURI-GUILANI Nasser	Confédération générale du travail - CGT
M.	POUZIN Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens - CFTC
M.	EL NOUTY Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGPME
M.	ROBIN Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière - CGT-FO
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - ACFCI
Mme	SILBERMAN Roxane	Chercheur – Réseau Quetelet
Mme	TASQUE Sophie	Confédération générale du travail – Force ouvrière - CGT-FO
M.	TAVERNIER Jean-Luc	Directeur général de –l'Insee
M.	VINCENT François	Conf. française de l'encadrement – Conf. générale des cadres - CFE-CGC

Présidents de commission (le matin)

Mme	BOUYGARD Françoise	Cour des comptes
M.	CAPELLE-BLANCARD Gunther	Université Paris I
M.	GEOFFARD Pierre-Yves	École nationale supérieure
M.	PAILLOTIN Guy	Académie d'agriculture de France
M.	SCIBERRAS Jean-Christophe	Rhodia

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	BEGUIN Jean-Marc	Institut national de la statistique et des études économique - Insee
Mme	BOVAR Odile	Conseil national de l'information statistique - Cnis
Mme	CAUDRON Pascale	Conseil national de l'information statistique - Cnis
M.	CUNEO Philippe	Institut national de la statistique et des études économique - Insee
Mme	LANTIN Henriette	Conseil national de l'information statistique - Cnis
M.	LENGLART Fabrice	Institut national de la statistique et des études économique - Insee
M.	MORDANT Guillaume	Ministère de l'écologie - SOeS
M.	ROUAULT Dominique	Conseil national de l'information statistique - Cnis
Mme	ROSENWALD Fabienne	Ministère de l'agriculture - SSP
Mme	SEDILLOT Béatrice	Ministère du travail - Dares
Mme	VIENNE Dalila	Secrétaire générale adjointe du Cnis

Excusés

M.	CHAPRON Jean-Etienne	Institut national de la statistique et des études économiques - Insee
M.	DINET Michel	Conseil général de la Meurthe et Moselle
M.	FONTAGNE Lionel	École d'économie de Paris
M.	FRECON Jean-Claude	Sénateur de la Loire
M.	LEQUOY Jean-François	Fédération française des sociétés d'assurance
M.	MOREAU Sylvain	Ministère de l'écologie - SOeS
M.	MOULARD Dominique	Assemblée des chambres de métiers et de l'artisanat - APCMA
Mme	LION Catherine	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - Fnsea
M.	VANLERENBERGHE Jean-Marie	Sénateur du Pas-de-Calais

## Introduction

**Le Président, Jean-Pierre DUPORT** présente les excuses de Messieurs CHAPRON et FONTAGNE. Il salue plus particulièrement ce dernier, qui a été nommé membre du Conseil d'analyse économique, un honneur pour lui, pour l'École d'économie de Paris et pour le Cnis, dont il préside une Commission. Jean-Pierre DUPORT présente également les excuses de Messieurs FRECON, VANLERENBERGHE et LEQUOY, et de Madame LION, dont il relève une fois de plus l'absence. Il salue Monsieur SCIBERRAS, promu dans l'Ordre du mérite. Il présente également les excuses de Messieurs DINET et MOREAU et signale que ce dernier sera représenté par son adjoint Monsieur MORDANT, ainsi que de Monsieur GARNIER, qui ne sera présent qu'à partir de 15 heures.

Jean-Pierre DUPORT salue enfin la présence pour la première fois de Monsieur CAPELLE-BLANCARD, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Monsieur CAPELLE-BLANCARD remplacera Monsieur POLLIN à la présidence de la Commission Systèmes financiers et financement de l'économie. Il salue tout particulièrement Jean-Paul POLLIN, Président de formation puis de commission extrêmement actif et le remercie très chaleureusement pour le travail qu'il a accompli durant les nombreuses années où il a présidé ces instances avec dynamisme et autorité. Il a notamment beaucoup œuvré pour la publication de rapports issus de groupes de travail qui étaient placés sous l'autorité de sa commission. Il en est ainsi des rapports sur le microcrédit ou les lignes de métier.

Jean-Pierre DUPORT signale également la nomination d'un nouveau membre au sein du bureau du Cnis, à savoir Monsieur Dominique MOULARD, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, nommé par l'Assemblée permanente des chambres de métier et de l'artisanat. Le président indique enfin, qu'anticipant les textes, il a invité le Centre d'analyse stratégique à participer au bureau du Cnis mais que ses représentants n'ont pu se libérer compte tenu de l'invitation très tardive.

Jean-Pierre DUPORT évoque en préambule quelques éléments d'actualité du Cnis. Il indique signale tout d'abord qu'il a représenté le Cnis aux journées de l'IDiES, l'Institut d'étude du développement économique et social, dans le cadre des 5<sup>èmes</sup> rencontres annuelles, le 8 novembre dernier. Il a été invité à participer à une table ronde sur le thème « *La statistique publique, juge de paix des politiques publiques* », en compagnie de Pierre-Alain MUET, député du Rhône et vice-président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Le député a présidé une mission d'évaluation de la Commission des finances portant sur la statistique publique, dont le rapporteur était Hervé MARITON. Madame Eva SAS, députée de l'Essonne et vice-présidente de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, n'a pu, en revanche, y participer. Bernard SUJOBERT représentait la CGT, comme dans différentes commissions du Cnis. Le débat s'est révélé riche et intéressant mais le nombre des participants n'était pas au rendez-vous.

Jean-Pierre DUPORT a rencontré, avec Jean-Luc TAVERNIER, Bruno BEZARD, le nouveau directeur général de la DGFIP. Cette rencontre faisait suite à un entretien avec le précédent directeur, Philippe PARINI en mars 2011. Ils ont évoqué plusieurs sujets qui n'ont pas eu d'avancée significative depuis ce rendez-vous. Un entretien récent entre Pierre AUDIBERT et Vincent MAZURIC, qui par ailleurs vient d'être nommé secrétaire général du Ministère de l'écologie et de l'équipement, avait déjà fait émerger quelques progrès, notamment sur les suites du rapport du Cnis sur la territorialisation des dépenses de l'Etat. Il semblerait que les problèmes liés au nouveau dispositif de gestion publique CHORUS aient été surmontés, permettant de nouveaux espoirs sur la mise en œuvre du rapport du Cnis. La DGFIP a d'ailleurs promis de faire un point sur la question en commission et lors de la réunion du bureau du Cnis de juillet 2013.

D'autres rapports ont été évoqués, dont le rapport Cuillier sur l'occupation de l'espace, qui soulignait en particulier l'hétérogénéité des informations diffusées par la DGFIP sur les transactions foncières. Un nouveau fichier dit « *demande de valeur foncière* » (DVF) a été mis à la disposition des collectivités territoriales, qui donne des informations sur les mutations immobilières sur cinq ans. La Commission Territoires du 22 novembre dernier a pointé la nécessité de poursuivre le dialogue avec la DGFIP sur les conditions d'accès à ce fichier, qui paraissent encore compliquées et non homogènes sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un point a été fait sur un autre sujet abordé à l'occasion des rapports Vorms et Join-Lambert. La DGFIP semble disposée à reprendre le dialogue avec le SOeS sur les recommandations formulées dans ces rapports. La DGFIP participera à la prochaine commission Démographie et questions sociales qui portera sur les statistiques de l'immobilier et y fera un point sur les opérations en cours et les différentes sources. Jean-Pierre DUPORT signale au représentant du SOeS que la DGFIP s'est plainte du manque de réaction du SOeS et invite celui-ci à en prendre acte pour améliorer la qualité des échanges et débats, notamment au sein de la Commission présidée par Françoise BOUYGARD.

La DGFIP a par ailleurs accepté de présenter un point sur l'endettement des collectivités territoriales lors d'une prochaine réunion de la Commission Systèmes financiers et Financement de l'économie. L'endettement constitue une préoccupation importante, exprimée notamment par l'Assemblée des départements de France. La DGFIP semble globalement disposée à participer avec dynamisme aux travaux du Cnis. Il importe dès lors que le Secrétariat général organise avec les sous-directions de la DGFIP concernées des réunions de travail pour préciser les attentes. Quant à l'accès des chercheurs aux données fiscales, Jean-Pierre DUPORT précise que cette question comporte des aspects juridiques et techniques qui ont été traités par l'Insee.

**Jean-Luc TAVERNIER**, Directeur général de l'Insee, signale à cet égard qu'une réunion s'est tenue au mois d'octobre rassemblant l'Insee, le centre d'accès sécurisé de données (CASD) et la DGFIP, sous la présidence du cabinet du Ministère de l'économie et des finances et d'un représentant du cabinet du Premier ministre. Les deux cabinets ministériels ont exprimé une volonté politique forte afin que l'accès aux données fiscales soit débloqué. L'Insee et la DGFIP ont rédigé un projet d'article législatif prévoyant l'accès des tiers sous réserve d'une autorisation par décision du Ministre chargé du budget, après avis du Comité du secret statistique. Il convient désormais de déterminer le bon vecteur pour voter cet article. Celui-ci avait été présenté dans le projet de loi de finances rectificative dont il a été disjoint à bon droit par le Conseil d'État, qui l'a considéré comme un cavalier. Sur initiative du cabinet du Ministre, il a été présenté comme un amendement par deux députés. Il pourrait cependant subir le même sort si le projet de loi de finances rectificatif était déféré au Conseil constitutionnel. Dans le cas contraire, cet article acquerra force de loi. S'il était rejeté, il conviendrait de trouver un autre vecteur pour le faire voter.

**Jean-Pierre DUPORT** annonce qu'il sera auditionné en décembre, comme le Directeur général de l'Insee, par l'Autorité de la statistique publique, comme la loi le prévoit. Il invite Pierre-Yves GEOFFARD à évoquer brièvement la table ronde organisée par la Commission parlementaire sur la délinquance à laquelle il a représenté le Cnis le 20 novembre dernier.

**Pierre-Yves GEOFFARD** indique que la Commission parlementaire s'interroge sur les productions statistiques dans le domaine de la délinquance. Dans ce cadre, la Commission auditionne une série d'acteurs, dont le Cnis, l'Insee et l'Autorité de la statistique publique. Cette audition n'avait pas pour but d'entrer dans le détail de la production des données elles-mêmes mais plutôt de comprendre l'articulation entre les différents dispositifs. Quelques questions plus spécifiques ont également été posées sur les principes généraux dans le domaine de la délinquance. La rencontre a permis d'aborder divers points, les notions d'indépendance, les utilisateurs potentiels de la statistique publique et la façon dont ils peuvent exprimer leurs demandes. Les trois instances ont parlé de la même voix, avec des tonalités parfois légèrement nuancées.

**Roxane SILBERMAN** salue les efforts conjugués de l'Insee, du directeur général, du Cnis et de son Président sur l'accès aux données fiscales, un sujet qui occupe les chercheurs de très longue date. Elle tient donc à exprimer leur satisfaction, ajoutant que la mise en place d'un centre d'accès sécurisé a constitué un facteur important de cette mise à disposition.

## I. Travaux 2012 des commissions

### 1. Commission Services publics et services au public

**Pierre-Yves GEOFFARD** indique que la Commission s'est réunie une fois au cours du dernier semestre. Le champ de cette commission recouvre les services publics et les services au public, Un champ relativement large qui permet d'aborder les grands thèmes du service public (santé, éducation, police, justice, retraite, dépendance, etc.) une fois tous les trois ans. En 2013, l'instance évoquera l'enquête Santé et l'évolution des dispositifs d'enquête Santé en France, avec une baisse des financements qui exige une rationalisation et une amélioration de l'efficacité de ces dispositifs. Des discussions ont été engagées à cet égard entre l'Insee, l'IRDES et les autres acteurs. A l'automne dernier, la Commission a continué, de faire le point sur les statistiques dans le domaine de la justice. Un focus a été opéré sur les statistiques relatives au divorce. Il a été rappelé que les procédures de divorce représentent une part importante de l'activité judiciaire.

**Jean-Pierre DUPORT** se demande s'il ne serait pas souhaitable, au-delà de la réunion organisée sur les problèmes de handicap, d'instituer un groupe de travail sur les problèmes d'application de la loi de 2005, notamment au sein des collectivités locales. Il rappelle que cette loi comporte des conséquences importantes pour les responsables publics, qui peuvent être condamnés à des sanctions non seulement financières mais aussi pénales si les collectivités ou organismes dont ils ont la responsabilité n'ont pas pris en charge les mesures prévues par le texte. Jean-Pierre DUPORT estime qu'il serait intéressant de disposer de réelles connaissances des améliorations réalisées pour l'accessibilité aux équipements publics, notamment dans le domaine ferroviaire, revêtirait une certaine pertinence. Le SOeS ou le Ministère disposent sans doute de certaines informations mais un renforcement de la connaissance en la matière semblerait opportun.

**Françoise BOUYGARD** suggère que les parlementaires soient incités à s'interroger sur le suivi statistique des politiques décentralisées, si un nouvel acte de décentralisation venait à être adopté. Dans le domaine du handicap, par exemple, il est envisagé de décentraliser totalement les maisons départementales des personnes handicapées qui posent déjà un problème de système d'information. Or les élus qui souhaitent se comparer et expliquer les inégalités d'attribution d'un certain nombre de prestations sont les premiers à refuser la mise en place d'un système d'information statistique qui permette ces comparaisons. Il convient donc avant tout de sensibiliser ceux qui ont la responsabilité de voter la loi.

**Jean-Pierre DUPORT** propose d'évoquer de nouveau ce point lors de la proposition des rencontres thématiques préalables à l'élaboration du prochain moyen terme. Il est envisagé d'organiser une rencontre sur ce sujet extrêmement important.

## 2. Commission Démographie et questions sociales

**Françoise BOUYGARD** rappelle que la commission a tenu une réunion le 9 novembre. Elle a examiné une enquête sur la formation des couples ainsi que les programmes de travail 2013 des services de la statistique publique. Trois remarques ont été formulées sur ce programme. La première se félicitait du maintien du calendrier de livraison de l'enquête Logement, en dépit d'ajustements pour la date de collecte. La prochaine commission sera d'ailleurs consacrée aux questions de logement et reviendra sur l'ensemble des travaux et expérimentations engagés dans ce cadre. Ensuite, les membres de la Commission et plus particulièrement les représentants d'une confédération syndicale, se sont interrogés sur le nombre d'enquêtes dites de victimation prévues. La Commission reviendra là encore sur le sujet car des travaux relativement nombreux sont conduits sur ce champ. Enfin, les membres ont évoqué l'actualisation des travaux sur le pouvoir d'achat par catégorie de ménage. Fabrice LENGART, directeur des statistiques démographiques et sociales, a alors indiqué que de nouveaux travaux pourraient être menés portant sur l'année 2011, avec un rendu deux à trois ans après.

La réunion s'est poursuivie sur le thème de l'immigration et de l'intégration, un sujet qui avait été demandé à plusieurs reprises par des membres de la Commission. La futur responsable du département des statistiques, des études et de la documentation, Madame Marie-Hélène AMIEL, a réalisé une présentation des travaux. Participaient également l'Insee en la personne de Julyan ARBEL et Jean-Christophe DUMONT, chef de la division des migrations internationales à l'OCDE. La commission s'est montrée particulièrement intéressée par les travaux de rapprochement de sources réalisés par l'Insee. Il s'agit de la réconciliation d'une source administrative, les titres de séjour, avec le recensement pour estimer le nombre d'immigrants adultes des pays tiers arrivant en France. La commission a souhaité que ces travaux se poursuivent, notamment pour mieux connaître les migrations intra-communautaires qui restent aujourd'hui méconnues. Au cours de la réunion a été attirée l'attention des producteurs de statistiques sur la nécessité d'améliorer les sources administratives. Une grande partie des travaux repose en effet sur ces sources, notamment en utilisant l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGEDREF) du ministère de l'Intérieur, en cours de refonte. L'instance a souhaité que cette refonte intègre la nécessité de produire des statistiques dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui.

L'enquête ELIPA, concernant la trajectoire des nouveaux arrivants a été présentée la commission, celle-ci a émis le souhait d'inscrire à nouveau cette question du système d'information sur les trajectoires à l'ordre du jour d'une prochaine commission, quand les résultats de la dernière vague de l'enquête ELIPA seront disponibles.

**Jean-Pierre DUPORT** se félicite du déroulement de l'enquête Logement en 2013, conformément aux demandes du Cnis.

### 3. Commission Emploi, qualification et revenus du travail

**Jean-Christophe SCIBERRAS** indique que la commission s'est tenue le 17 septembre mais qu'il n'a pu y participer. Il propose donc à Madame SEDILLOT de présenter le déroulement de cette réunion.

**Béatrice SEDILLOT** indique qu'au-delà de la présentation classique des projets de programmes de travail, au cours de laquelle a été notamment évoquée l'aboutissement en 2013 de la refonte de l'enquête Emploi, l'essentiel de la réunion a été consacré à dresser un bilan des statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur public. L'Insee a présenté les améliorations en matière de données administratives apportées notamment par le système d'information sur les agents du secteur public (SIASP) tandis que la DGAFP a évoqué les progrès accomplis s'agissant des données d'enquête. La discussion a été introduite par Jérôme GAUTIE.

Les présentations ont montré que des avancées importantes ont été réalisées en matière de système d'informations administratives. Des travaux entre l'Insee et la DGAFP ont notamment permis de délimiter plus clairement qu'auparavant le périmètre de chacun des trois versants de la fonction publique (État, territorial et hospitalier) et de mesurer de façon homogène l'emploi ou les revenus d'activité. Ont également été évoqués les progrès en matière de trajectoires individuelles, avec le panel fonction publique établi à partir des DADS. La DGAFP a évoqué le fait que les enquêtes contiennent de plus en plus d'informations avec des définitions harmonisées sur les salariés de la fonction publique. Il en est ainsi de l'enquête Emploi ou du recensement. Des éclairages spécifiques sur les conditions de travail dans la fonction publique seront également possibles dans les nouvelles éditions des enquêtes SUMER 2010 et Conditions de travail 2012. La Commission a salué l'important travail accompli et a souhaité que soit approfondi l'examen des emplois et rémunérations au sein de la fonction publique sur les aspects mis en lumière par la discussion : comparaison entre la qualification des emplois occupés et les diplômes, mesure de la contribution des régimes indemnitaires dans la fonction publique, notamment, . Enfin, la commission a émis le souhait que davantage de travaux soient entrepris sur les trajectoires, travaux désormais rendus possibles par la disponibilité des DADS grand format.

Le sujet de la prochaine réunion de printemps reste encore à préciser.

**Jean-Pierre DUPORT** souligne l'importance qu'il attache aux progrès dans la connaissance des fonctions publiques.

### 4. Commission Environnement et développement durable

**Guy PAILLOTIN** rappelle qu'une inter commission avait été organisée avec la Commission Territoires, recueillant une participation importante des utilisateurs de la statistique sur les territoires. A cette occasion ceux-ci avaient émis la demande d'une statistique publique qui puisse déterminer des indicateurs robustes, intelligibles, stables et comparables à l'échelle internationale. Dans le cadre de la refonte des indicateurs de développement durable, Guy PAILLOTIN souligne que cette demande devra être gardée à l'esprit pour faire en sorte que la statistique publique varie moins fortement, au rythme de la stratégie des pouvoirs publics.

En avril 2012, la commission a débattu d'une enquête sur la structure de la forêt privée et sur l'état d'avancement de la feuille de route sur le rapport Stiglitz. La discussion a notamment conclu que la mesure de la consommation énergétique, des foyers comme de l'activité économique, nécessitait de disposer de données à l'échelle locale alors que les obtenir au niveau national se révèle déjà extrêmement compliqué. Enfin, le représentant de l'OCDE, Monsieur Paul SCHREYER, a présenté un point sur la croissance verte, sujet passionnant qui pose en lui-même des questions importantes qui pourraient être abordées lors de la première rencontre de moyen terme de 2013.

Plus récemment s'est tenu l'inter commission avec la Commission Entreprises sur la responsabilité sociétale des entreprises. Les participants ont pu comprendre que se posait un problème de gouvernance sur les questions de développement durable, les entreprises demandant un cadre affiché à l'international comme une exigence nationale, tout en souhaitant rester extrêmement libres pour ne pas être contraints outre mesure. Les deux aspirations doivent être mixées. Il existe d'ailleurs des méthodes de gouvernance souple.

Il s'agit toutefois d'un problème un peu marginal dans la statistique. Un avis a malgré tout été formulé par l'inter commission, demandant qu'un point soit effectué sur toutes les données d'ores et déjà disponibles en matière d'action de développement durable par les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.

Enfin, les trois principales administrations travaillant sur la statistique publique ont présenté leur programme de travail 2013, reflet du volume considérable du travail réalisé par les équipes.

## 5. Commission Système financier et financement de l'économie

**Gunther CAPELLE-BLANCARD** précise qu'il est demeuré discret depuis le début de la séance afin de bien saisir le mandat des commissions. Il remarque à cet égard que les commissions viennent impulser les nouvelles thématiques mais elles abordent aussi des questions méthodologiques sur la vision de la statistique publique. S'agissant du bilan, trois thèmes ont été récemment abordés par la Commission. Il s'agit de la titrisation, sur laquelle le manque d'information a été démontré par la crise. Ce sujet a donné lieu à une présentation de la Banque de France. La commission a débattu également du microcrédit, en lien là encore avec la crise. Le rapport sur le microcrédit a reçu un accueil favorable et de nouvelles enquêtes ont été lancées par la Banque de France, sous l'impulsion du Cnis, auprès des organismes de microcrédit. Enfin, la commission a adressé un champ ambitieux relatif à l'identification des lignes de métiers bancaires. Si les deux premiers sujets ont abouti à de nouvelles enquêtes ou études, la question des lignes de métier a connu de grands progrès mais a aussi ouvert de nouvelles questions.

La Commission système financier et financement de l'économie présente la spécificité d'accorder une grande importance au régulateur, qui utilise nombre de données dans le cadre de son activité de supervision. Il existe déjà de très nombreuses enquêtes et données sur le secteur bancaire et financier. La communication de ces données aux chercheurs et au grand public, cependant, doit encore être renforcée. Il conviendrait de donner de la visibilité aux données disponibles en mettant en place une plate-forme de centralisation des données financières. A cela s'ajoute la nécessité d'améliorer l'accès aux données individuelles sur l'activité bancaire, un accès qui reste pour l'instant impossible pour des raisons de confidentialité. Cette dernière action exige de conduire un travail avec les banques elles-mêmes, le régulateur, les chercheurs et la société civile afin d'instiller davantage de transparence en ce domaine, un enjeu majeur pour le secteur financier.

**Jean-Pierre DUPORT** se demande à quelle date la France perdra sa spécificité d'utilisation du chèque et s'interroge sur l'opportunité de s'intéresser à ce sujet au sein du Cnis.

**Jacques FOURNIER** estime qu'il s'agit moins d'un problème statistique que d'un problème opérationnel, qui sera résolu lorsque tous les organismes, notamment les administrations publiques, seront capables de gérer les virements. Le chèque constitue un moyen de paiement en voie d'extinction, qui présente beaucoup d'inconvénients : le niveau de sécurité le plus faible, un coût pour tous les intermédiaires donc in fine pour la clientèle des banques. La Banque de France se montre très active dans la promotion du virement et engage l'ensemble des intermédiaires publics et privés à continuer d'œuvrer pour ce moyen de paiement.

## 6. Commission Entreprises et stratégies de marché

**Jean-Marc BEGUIN**, en l'absence de Monsieur FONTAGNE, rend compte des travaux de la commission Entreprises. Il rappelle que celle-ci s'est réunie dernièrement (le 21 novembre) en inter commission avec la formation relative au développement durable. Précédemment, la réunion de printemps avait été entièrement consacrée au bilan de RESANE. Il signale à cet égard que les résultats provisoires d'ESANE pour l'année 2011 ont été publiés en fin de semaine dernière sur le site du Cnis. S'agissant de l'inter commission, les programmes de travail des services statistiques ont été présentés le matin ; la mise à disposition du répertoire d'entreprise SIRUS en temps et en heure a été annoncée à cette occasion. L'après-midi était consacrée au thème de la responsabilité sociétale des entreprises comme vient de le rappeler M. Paillotin. En sus de ce qu'il a présenté, on peut mentionner un exposé prospectif effectué par Monsieur VEILLARD, membre du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables, qui a réfléchi à la façon de prendre en compte la responsabilité sociétale des entreprises dans la comptabilité. Il a ainsi émis l'idée que pourrait être adjointe à la comptabilité classique exprimée dans le champ financier une comptabilité déclinée en quatre bilans (gouvernance, sociétal, environnemental et social).

## 7. Commission Territoires

**Pierre AUDIBERT** souligne la forte participation aux deux dernières réunions de cette commission, signe de l'intérêt des acteurs pour les sujets qu'elle porte. Il relève cependant que l'essentiel des participants sont des techniciens et des agences d'urbanisme et non des élus. La commission a opéré un suivi des recommandations du rapport Cuillier sur les nouvelles tendances de localisation des personnes et des activités sur les territoires, avec une présentation et une discussion sur la refonte des zonages basée sur les zones d'emploi, les unités et aires urbaines et les bassins de vie, une notion à paraître prochainement dans le cadre d'un Insee Première. La commission a souhaité faire le point sur l'intérêt de ces nouveaux découpages. Le positionnement de ces différents zonages les uns par rapport aux autres pourrait en effet être clarifié.

La Commission s'est également intéressée à la question, abordée dans le rapport Cuillier, de la publication des données sur des carreaux, technique qui permet d'aller au plus près possible et de fournir une information très fine sans que cela pose de problèmes en termes de confidentialité. L'Insee diffusera bientôt 30 indicateurs au carreau (200 mètres de côté). Un point sur l'utilisation de ces données sera effectué dans le cours de l'année 2014.

Enfin, la dernière commission qui s'est tenue en novembre a étudié la mise à disposition d'un référentiel clair des statistiques disponibles pour étudier l'occupation de l'espace et en particulier l'étalement urbain. Il existe de nombreux outils (Teruti Lucas, Corine Land Cover, référentiel grande échelle), des données fiscales auxquelles l'accès est plus ou moins garanti et des initiatives régionales, départementales et locales. Lors de la séance, les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont d'ailleurs exposé différentes actions sur ce thème. Tout ceci manque toutefois de cohérence et appelle une rationalisation du système dans son ensemble.

S'agissant des départements d'outre-mer (DOM), Pierre AUDIBERT signale que le Président du Groupe DOM du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a écrit à Monsieur VANLERENBERGHE, le Président de la Commission, pour lui faire part de son souci que cette commission puisse intégrer les préoccupations de DOM en matière de statistique. La commission suivra donc régulièrement les questions liées aux DOM et une présentation a été effectuée à la dernière réunion de la mission menée par deux inspecteurs généraux sur la façon d'intégrer Mayotte et, plus généralement toutes les statistiques DOM. Enfin, la CGT a insisté sur le fait que la commission traitait de problématiques très transversales et devait être informée de tous les sujets territoriaux abordés par les autres commissions.

## 8. Commission Évaluation du recensement de la population

**Pierre AUDIBERT** indique que la commission se réunit régulièrement pour faire le point sur toutes les opérations de recensement et de collecte. Celles-ci se déroulent de manière convenable, sans difficulté majeure. La commission a toutefois demandé d'étudier l'éventualité d'avancer d'un an la date de référence des populations légales. Une population légale millésimée fin 2012 recouvre en effet des résultats de population de 2009. Les communes s'interrogent sur ces trois ans d'écart, car elles reçoivent leur dotation globale de fonctionnement sur la base de la population légale réelle. Pierre AUDIBERT estime qu'une telle réduction paraît compliquée. La commission a donc demandé qu'elle soit examinée du point de vue technique et administratif, dans le cadre d'une concertation avec les communes.

Un avis a par ailleurs été émis sur l'importance des travaux du groupe de travail sur le répertoire des immeubles et des logements (RIL). Ce répertoire relève d'une opération conjointe de l'Insee et des communes, pour laquelle il convient d'améliorer l'information en faveur des élus et des correspondants RIL des communes. Ce renforcement de l'information contribuera aussi à l'amélioration de la qualité de ce recensement. Enfin, la commission a salué les travaux du groupe de travail sur le questionnaire du recensement de la population. Le rapport de ce groupe a formulé des propositions de modification du questionnaire, en introduisant en particulier des questions sur la santé, le confort du logement et les liens entre les personnes qui constituent le foyer.

**Roxane SILBERMAN** avait compris que l'un des grands objectifs de la modification du recensement tenait précisément, une fois passée la première période de mise en route, à pouvoir disposer de la population légale dans un temps extrêmement court. Elle s'étonne de cet écart de trois ans.

**Fabrice LENGART** précise que ce qui a été réalisé s'avère absolument conforme à ce qui était prévu. Les populations légales commune par commune seront effectivement publiées fin décembre 2012 pour la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La conception du recensement continu se donnait bien cet objectif. Cela n'empêche pas toutefois d'afficher des populations à n-2 au niveau départemental, à n-1 au niveau régional et en date réelle au niveau national. Pour établir ces populations légales au niveau le plus fin sur le territoire, il convient de mobiliser de l'information collectée sur cinq années. Ainsi, les données publiées en décembre 2012 seront relatives aux enquêtes 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. En moyenne, ceci constitue une amélioration par rapport à la situation précédente où les populations légales étaient publiées deux ans après les résultats du recensement exhaustif disponible, au mieux, tous les huit ans.

**Jean-Pierre DUPORT**, revenant sur la dernière réunion de la Commission Services publics, s'interroge sur l'opportunité d'interpeller la CNAM.

**Dalila VIENNE** estime important que le Cnis dispose d'une visibilité sur les statistiques que la CNAM fournit ou envisage de fournir dans le cadre du moyen terme.

**Jean-Pierre DUPORT** propose que le directeur général de l'Insee et lui-même écrivent au Directeur général de la CNAM, soulignant la nécessité absolue de connaître ces statistiques.

## II. Moyen terme 2014-2018

### 1. Bilan provisoire du moyen terme 2009-2013

**Odile BOVAR** rappelle en préambule qu'elle présentera un bilan sur le travail du Cnis et non sur les programmes des services statistiques, au vu des orientations arrêtées lors de l'Assemblée plénière du Cnis de janvier 2009. Ce travail de bilan est fondé en grande partie sur les appréciations portées au sein du Cnis depuis 2009 et sur les avis recueillis lors des entretiens auxquels les membres du bureau ont été invités à participer. Cette période, 2009-2013, coïncide avec celle de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de la statistique publique. Les orientations ont donc été retenues en 2008-2009 dans l'ancien cadre alors que le Cnis a depuis mis en place un nouveau fonctionnement, avec des commissions abordant des thématiques plus circonscrites.

Quelques grands enseignements ressortent des avis et des entretiens menés. Des avancées importantes ont été unanimement saluées dans tous les domaines, en particulier dans le secteur du développement durable. Les avis ont également mis en évidence la valeur ajoutée des groupes de travail et de leurs rapports. Enfin, peu de sujets sont apparus durant la période qui n'avaient pas été prévus à l'origine, signe que le Cnis a été écouté par les services producteurs même si certains éléments ressortent en demi-teinte.

**Évoquant le bilan**, Odile BOVAR souligne en premier lieu **les grandes tendances de la production statistique qui ont marqué cette période 2009-2013**.

- En premier lieu le recensement de la population : la grande différence avec la période précédente tient à la diffusion désormais annuelle, grâce à des investissements très lourds. Cette évolution se révèle très structurante et continuera de l'être sur l'information statistique publique.
- La réorganisation du système statistique d'entreprises a marqué lui aussi une autre avancée, avec la refonte des enquêtes structurelles, le profilage des groupes ainsi que le passage dans le nouveau concept de statistique d'entreprises.
- La période a par ailleurs vu la montée en puissance de l'usage des données administratives, qui a permis beaucoup de réalisations mais a, dans le même temps, suscité des attentes fortes. Ce sujet demeurera important dans le prochain moyen terme, notamment du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative, un chantier plutôt prometteur qui devrait permettre de récupérer des informations administratives nombreuses.
- La diffusion et la collecte par internet se sont également développées.

- Enfin, le moyen terme a vu se renforcer l'importance de la demande européenne, avec une implication de plus en plus grande des services statistiques dans les groupes de travail et dans les projets ESSnet, qui montre la volonté de s'impliquer et de peser au niveau européen dans les programmes, même s'il ressort des entretiens que le poids des acteurs français n'a pas encore atteint le niveau escompté.

**Dans le domaine social**, de grandes avancées sont apparues en matière de mesure des inégalités, des disparités de niveau de vie et de pouvoir d'achat, de même que sur la description du chômage, des aspects sur lesquels de fortes attentes s'étaient exprimées en début de période. Un effort important de communication et de concertation a été consenti auprès des maires dans le cadre du recensement. La diffusion auprès des chercheurs a également été renforcée. Enfin, des efforts ont été entrepris sur la qualité du répertoire des immeubles localisés (RIL), en lien avec les collectivités. L'accroissement de la connaissance de l'offre de services constitue un fait nouveau depuis 2009. Cette approche de l'offre de services n'existait pas dans l'ancienne organisation du Cnis. Des progrès ont été accomplis mais la question relative à la sécurité et la justice n'était pas inscrite de manière explicite dans les avis de moyen terme, tout comme la question des discriminations. La connaissance du logement, affichée comme un axe fort de ce moyen terme, constitue encore un sujet essentiel car les attentes demeurent fortes en la matière et un zoom sera opéré dès 2013 sur les manques qui existent notamment dans le domaine immobilier. Le bilan évoque essentiellement, sur ce thème, les suites du rapport Join-Lambert sur le mal-logement.

**Dans le domaine économique et financier**, la refonte des statistiques d'entreprise a mise en oeuvre en 2010. Le profilage des groupes a été initié et de nombreuses attentes ont été formulées afin que ce travail se poursuive et se consolide. Une attention particulière est attendue en direction des petites et moyennes entreprises, conformément aux orientations prises en début de moyen terme. Les potentialités pour la connaissance de la globalisation de l'économie constituaient une thématique forte du début de la période. De nombreuses informations statistiques sont en cours d'achèvement, des résultats sont déjà au rendez-vous ou le seront très prochainement sur la connaissance des filières des groupes français à l'étranger ou sur les chaînes de valeur. Il reste néanmoins à consolider ces approches de globalisation et sans doute de les approfondir dans le contexte économique actuel.

D'autres liens structurent le système productif, avec des enquêtes thématiques qui ont cherché à identifier les réseaux ou les enseignes et des approches nouvelles dans le domaine de l'agriculture, notamment sur les modes de production durable. Certains sujets, comme les filières, sont apparus plus récemment. D'autres sujets ont fait l'objet de travaux dont les résultats sont fortement attendus. Tel est le cas notamment du thème des associations, sur lesquelles une enquête sera réalisée en 2014. Des résultats sont également attendus sur les statistiques relatives à l'activité bancaire et le financement de l'économie. Les orientations portaient notamment sur la connaissance des PME, du microcrédit et du surendettement. La connaissance du système financier s'est accrue mais il reste des attentes sur la connaissance du réseau des banques, notamment dans le contexte des risques systémiques.

**S'agissant du développement durable**, le moyen terme a permis de grandes avancées. Obtenir une prise en compte systématique de cette préoccupation dans les différentes enquêtes constituait un pari du moyen terme. Tel a bien été le cas. Cette avancée avait en grande partie été prévue dans la préparation du moyen terme mais le rapport Stiglitz publié à cette époque a sans doute permis de porter la démarche, de même que le Grenelle de l'environnement. Enfin, des systèmes d'information sur le développement durable émergent. Ces indicateurs doivent désormais être consolidés et pérennisés. Ils devraient même évoluer vers des domaines qui n'ont pas encore pu être satisfaits comme la biodiversité, l'économie verte ou la mobilité.

**Quant aux questions territoriales**, un enrichissement très important a pu être opéré avec le recensement de la population et le recensement de l'agriculture. Le partage des données avec les collectivités territoriales a connu un début prometteur, avec le référentiel constitué en liaison avec les conseils généraux. Les attentes demeurent fortes en faveur de l'élargissement de ce dispositif dans le cadre du projet volet de décentralisation. Enfin, le géo-référencement « au carreau » prévu dans le cadre du rapport Cuillier a été réalisé. Un regret doit toutefois être émis quant au retard dont souffre le projet de constitution de données sur la territorialisation des dépenses de l'État, avec un accent mis sur la question de la dépense fiscale, évoquée dans ce rapport et retenue par les administrations pour évaluer le dispositif des politiques publiques. Enfin, des sujets ont été relevés comme devant être approfondis, notamment sur le foncier et la localisation de l'appareil de production.

**D'une manière plus transversale**, des résultats ont été publiés mais des attentes demeurent sur des points de vigilance souvent évoqués au sein du Cnis. Il s'agit notamment du recours de plus en plus important aux données administratives pour enrichir la statistique publique à des fins d'évaluation, notamment des dispositifs dans le champ social. Il en est de même de la réduction de la charge de collecte par le recours

aux données administratives, l'émergence de données labellisées ou l'étalonnage d'autres sources prometteuses de gain de moyens dans un contexte de réductions budgétaires.

Enfin, en matière d'accès aux données, le centre d'accès sécurisé de données (CASD) a été créé. Des chercheurs ont été approchés dans le cadre des entretiens de moyen terme et cette question d'accès aux données individuelles est ressortie systématiquement, de façon spontanée et quel que soit le champ. La création du CASD a aussi fait émerger des attentes en termes de publicité et d'élargissement des sources qui pourront y être traitées. Est également évoqué un accès à d'autres publics que les chercheurs, notamment des bureaux d'études ou des agences d'urbanisme, à des conditions d'intérêt général. Des avancées ont par ailleurs été constatées du côté de la Banque de France en matière de protocole d'accès des données pour les chercheurs.

Sur un autre plan, le Cnis souhaitait une implication de la France au niveau européen plus en amont des décisions. Ceci a été le cas avec la participation des services français au pilotage d'ESSnet.

Enfin, des efforts de communication et d'appropriation par les utilisateurs ont été réalisés. Des dossiers pédagogiques sont d'ores et déjà remis mais il est envisagé d'aller encore plus loin dans l'accompagnement, afin d'éviter que les médias n'effectuent de mauvaises interprétations. Enfin, la question de la qualité statistique dans un contexte de réduction des moyens constitue une préoccupation essentielle qui ressort des consultations réalisées dans le cadre du bilan.

**Jean-Pierre DUPORT** reconnaît que des efforts doivent encore être accomplis en termes de communication et observe que le problème de l'interprétation des chiffres, un sujet auquel plusieurs membres du bureau se montrent particulièrement sensibles, n'a pas été oublié.

**Jean-Luc TAVERNIER** s'interroge sur la possibilité d'ajouter une mention sur les DOM, un domaine dans lequel des avancées ont été réalisées et demande d'intégrer aux points de vigilance la départementalisation de Mayotte et toutes les obligations qui y sont associées.

**Jean-Pierre DUPORT** approuve cette requête. Il reconnaît l'importance d'aborder les problèmes liés aux DOM dans le bilan, avec une extension aux COM, bien que les statistiques y exigent une démarche tout à fait spécifique. Il remarque à cet égard que le statut de chaque collectivité d'outre-mer devra être examiné avec attention.

**Denis DURAND** salue la qualité du travail de bilan. Il souligne que le Cnis joue un rôle important, rôle qui s'est plutôt renforcé durant la période, sans doute plus que cela ne pouvait être envisagé voilà trois ans. Il plaide cependant pour que le bilan reste équilibré et que les zones d'ombre ou d'inquiétude ne soient pas sous-estimées. Des difficultés se sont en effet fait jour en matière de statistique d'entreprises, qui n'ont pas toutes été résolues. D'une manière générale, il convient de faire apparaître le problème posé par les restrictions budgétaires et leurs conséquences sur les moyens mis à la disposition de la statistique publique. Or, en la matière, un tournant s'est produit à partir de ce moyen terme.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que cette question figure bien dans le bilan, comme en atteste le chapitre prévu dans le sommaire, intitulé « *qualité statistique dans un contexte de réduction des moyens* ». Elle fera également partie des attentes et des priorités dégagées dans le cadre du prochain moyen terme.

**Guy PAILLOTIN** fait part de son plein accord sur les éléments évoqués pour la Commission qu'il préside. Il reconnaît qu'un progrès considérable a été réalisé autour des questions de développement durable, un thème encore flou conceptuellement au début du moyen terme. A travers ses travaux, le Cnis a joué son rôle et la mise en place de cette commission transversale sur le développement durable a marqué un tournant positif, d'autant que sa création était loin d'aller de soi puisque d'autres institutions souhaitaient, au début du moyen terme, s'engager dans le domaine. Aujourd'hui, c'est bien au sein de ces réunions du Cnis que s'opèrent les échanges avec les demandeurs. Guy PAILLOTIN souligne enfin la qualité remarquable du travail accompli par les services statistiques sur le sujet du développement durable et se dit très heureux de présider cette commission.

**Jean-Pierre DUPORT** fait également part de sa satisfaction sur l'amélioration des relations entre le Cnis et l'ensemble des services de la statistique publique. Les rapports se sont grandement améliorés depuis quelques années. Les services de l'Insee et des SSM semblent apprécier l'apport des débats au sein du bureau et des commissions du Cnis en la matière et le climat semble aujourd'hui tout à fait positif. Jean-Pierre DUPORT considère que le bilan devrait par ailleurs souligner de manière plus forte le progrès, particulièrement grand, réalisé sur le champ des problèmes sociétaux. Le Cnis a aidé à la maturation de la réflexion sur des sujets comme le handicap, le logement ou le divorce. Cet élément, important pour la connaissance statistique, devrait être souligné, sans minimiser pour autant les travaux menés dans le domaine de la statistique d'entreprise, notamment autour de RESANE. S'il se dit conscient de la nécessité de ne pas oublier les progrès qu'il reste à faire, Jean-Pierre DUPORT considère qu'il convient aussi de souligner ceux qui ont déjà été accomplis, non seulement par le Cnis mais aussi et surtout par l'ensemble du système statistique.

**Roxane SILBERMAN** salue également la qualité du rapport. Elle a particulièrement apprécié que soit soulignée la montée de la question européenne. Une prise de conscience s'est opérée durant la période sur l'importance de cette question. Le poids du système statistique européen va aller se renforçant encore avec une transformation complète des rapports entre les systèmes nationaux et européens, et cette question devrait donc constituer un point de vigilance central.

**Jean-Pierre DUPORT** convient qu'il faudra renforcer la prégnance de la question européenne dans le bilan qui sera dressé.

## 2. Attentes exprimées lors des entretiens

**Odile BOVAR** indique que les attentes dégagées résultent de 35 entretiens menés avec les membres du Bureau, les présidents de commission et d'autres experts proches de la statistique publique. Au-delà du bilan, l'accent a été mis, dans ces entretiens, sur le besoin d'anticiper les grands sujets de la période à venir, même si les préoccupations actuelles restent toujours fortes. Les entretiens ont permis de recueillir des assertions très diverses et hétérogènes.

### a. Grands thèmes de long terme

A travers les entretiens, une attente forte est apparue afin que les outils statistiques soient capables de **saisir le changement de modèle de production français**. Le contexte a changé depuis 2008-2009 et la crise s'est renforcée. Durant la période, plusieurs pistes ont été lancées pour que la France développe son positionnement et relance sa croissance, notamment les investissements d'avenir, les éléments du Grenelle de l'environnement et plus récemment les questions évoquées dans les conférences gouvernementales ou dans le rapport sur la compétitivité.

Dans ce contexte, les domaines qu'il faudrait approfondir concernent le champ très large de l'économie verte, la transition énergétique, le numérique sur différents aspects (activités émergentes, périmètre, usages). Il s'agit plutôt de pouvoir capter ce qui traverse les activités courantes plutôt que d'identifier des éléments vraiment nouveaux. Les personnes interrogées n'ont pas demandé le lancement de nouvelles grandes enquêtes mais une consolidation des concepts et des périmètres. Dans le domaine financier, a émergé un besoin de mieux saisir les liens entre la sphère financière et la sphère réelle, de mieux comprendre la façon d'anticiper les risques systémiques. Ces demandes sont formulées à la fois pour les analystes et pour le grand public.

Il s'agit également de mieux positionner la France en Europe et dans le monde. En ce domaine, il est attendu des services producteurs qu'ils intègrent dans leurs analyses les données produites à l'échelon européen pour établir des comparaisons. La question du positionnement de la France renvoie aussi au thème de la globalisation déjà très présent au début de ce moyen terme ainsi qu'aux questions plus orientées sur les facteurs de développement économique français et la compétitivité, qui exige du pays de bien connaître ses voisins et concurrents.

Dans **le domaine social**, plusieurs grands thèmes ressortent en vue de mesurer l'ampleur des évolutions de l'organisation du travail à partir du constat structurel d'éclatement du temps de travail, de diversité des statuts et de différences dans les conditions de travail en fonction de l'entreprise ou du lieu de travail. Il est considéré que cette réorganisation n'en est qu'à ses prémices. Il ressort également un besoin d'identifier les mouvements de fonds dans les modes de vie. Ces réflexions sont en parties ciblées sur des populations

particulières en difficulté. Il s'agit, plus largement, de comprendre la façon dont se partagent les temps de vie et les temps de travail et de pouvoir cerner l'insertion dans la vie active, le passage de la vie active à la retraite, les parcours de santé et les parcours résidentiels pour toutes les populations ainsi qu'un focus particulier sur les sans-abri. Enfin, une question importante, déjà présente dans le précédent moyen terme et qui devrait encore se renforcer, concerne **la demande de données locales** pour suivre les politiques décentralisées ou non. L'approche du futur volet de décentralisation a fait naître un besoin de pouvoir rendre compte des politiques publiques telles qu'elles se réalisent, dans leur diversité locale mais aussi du point de vue national afin de mieux cibler l'action publique dans un contexte budgétaire contraint.

#### *b. Sujets spécifiques/techniques*

Des sujets plus spécifiques ont également émergé des entretiens, qui tournent autour des questions de pauvreté ou de la protection sociale et de son financement. Il s'agit aussi de poursuivre les recommandations du rapport Stiglitz sur la qualité de la vie. Dans le domaine environnemental, la question du développement durable est réaffirmée de façon très transversale par rapport au public actuel. Elle s'accompagne d'un besoin de consolidation de toutes les données produites et de définition des périmètres qui peuvent parfois rester relativement flous. Des domaines exigent des investigations nouvelles et des investissements supplémentaires. Il en est ainsi de la biodiversité, sur laquelle la vision a changé. Autrefois centrée sur la protection des espaces protégés, elle se tourne, avec le changement climatique, vers une demande de vision sur la nature ordinaire et sur tous les espaces, quels qu'ils soient. Dans le domaine économique, il est fréquemment ressorti des entretiens un besoin de connaissance des petites entreprises, notamment dans les thèmes de la compétitivité et de l'économie numérique. La question de l'accès au crédit des différents agents a également été pointée, de même que la connaissance de l'épargne de long terme. Enfin, les entretiens ont souligné le besoin de connaissance des données fines des entreprises et des collectivités locales pour éclairer la connaissance des grands agrégats macroéconomiques.

#### *c. Sujets transversaux de vigilance*

Les entretiens ont reconnu le volume important de l'information produite. Des avancées ont été relevées. Aucune demande forte n'a en revanche émergé en faveur de nouvelles enquêtes mais il est fait le constat d'un **manque de vision globale et cohérente de l'offre de données statistique, quelle que soit le producteur**, d'une difficulté à se retrouver dans une offre de données foisonnante et éclatée. De fait, il est apparu une forte demande en faveur d'une vision qui comprenne l'ensemble de la statistique publique, avec un passage facilité entre les différentes sources. La nécessité de réaliser des progrès dans l'accompagnement et l'appropriation a régulièrement été évoquée. Il se dégage une double demande portant à la fois sur des données fines et détaillées pour un certain type de publics et, pour les grands responsables politiques et institutionnels, sur la fourniture de données, avec analyses prêtes à être utilisées. L'accès aux données individuelles reste une forte demande des chercheurs et d'autres acteurs. Une autre demande récurrente a trait à la reconnaissance de la statistique publique dans l'open data. Il s'agit de reconnaître ce qui relève de la statistique publique dans le contexte d'augmentation de l'offre de données de l'État comme des collectivités territoriales. Enfin, il est rappelé un besoin de séries longues, parfois difficiles à obtenir avec les changements de concepts qui peuvent s'opérer.

**Jean-Pierre DUPORT** s'interroge sur l'item « *lien données entreprises, collectivités locales et comptabilité nationale* ».

**Odile BOVAR** précise que les utilisateurs signalent qu'ils disposent d'une part de données issues de la statistique d'entreprise, qui leur permettent d'établir un certain diagnostic suivi dans le temps et d'autre part, des comptes des entreprises en comptabilité nationale, qui affichent eux-mêmes un certain diagnostic, avec un passage difficile de l'un à l'autre. Ils demandent donc à être accompagnés pour effectuer ce passage. De manière plus générale, les chercheurs demandent que soient réalisés des travaux visant à éclairer les grands agrégats macroéconomiques par rapport à la connaissance disponible sur les entreprises. De leur côté, les collectivités territoriales, comme l'avait évoqué notamment Monsieur DINET, suivent par la comptabilité publique, la connaissance des sous-secteurs mais lors de la consolidation par la comptabilité nationale, des mouvements internes de flux, notamment les questions de péréquation, engendrent un certain flou sur le passage entre la comptabilité publique et la comptabilité nationale.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que le taux de marge des entreprises a fortement baissé depuis le début de la crise voire depuis le choc pétrolier de 1986. Or les statistiques d'entreprises ne correspondent pas

entièrement aux agrégats de la comptabilité nationale. L'Insee rencontre ces difficultés au même titre que les autres utilisateurs.

**Odile BOVAR** remarque que les acteurs qui se sont exprimés en ce sens comprennent qu'il peut se produire des divergences mais ils ont besoin d'aide dans la façon d'utiliser chaque source sans se contredire.

**Jean-Pierre DUPORT** fait part d'une attente forte du point de vue institutionnel. L'importance de la dimension territoriale a en effet été soulignée à maintes reprises. Or la présence des représentants des collectivités territoriales dans le débat sur les statistiques reste très insatisfaisante. Les élus se montrent aujourd'hui très peu assidus compte tenu de leurs contraintes politiques. Il conviendra de mener une réflexion, dans le cadre des orientations à moyen terme, sur le mode de fonctionnement du Cnis. Le Conseil a franchi une étape positive grâce à la réforme qu'il a entreprise à l'occasion du moyen terme précédent. Il peut s'interroger de nouveau sur le sujet.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** souligne qu'il existe des problèmes de méthodologie qu'il conviendrait également d'aborder. Il en est ainsi de la labellisation des statistiques, du raccourcissement du temps, du changement généré par la géolocalisation en termes de productivité dans un contexte où les moyens se réduisent et où des données deviennent directement disponibles sur internet et sur différents canaux. Il se demande par ailleurs la façon dont pourraient être appréhendées les données statistiques qui s'avèreront utiles dans cinq ans, afin que les systèmes statistiques puissent produire, dès aujourd'hui, des éléments qui permettront de réaliser des séries plutôt longues. Dans les entretiens, il semble que seuls des sujets préexistants aient été remontés et qu'aucun sujet totalement nouveau n'ait émergé.

**Jean-Pierre DUPORT** indique qu'il souhaite la présence du Centre d'analyse stratégique (CAS), ou de la structure qui le remplacera suite à la mission d'information de Madame MOREAU, justement pour que le CAS apporte son aide au Cnis dans les réflexions prospectives. Quant aux sujets portant sur le rôle, la place et les techniques de labellisation ou autres, il estime qu'ils doivent en effet figurer dans le programme de moyen terme.

**Denis DURAND** remarque qu'en matière de réflexion prospective, il ne faudrait pas oublier le Conseil économique, social et environnemental (CESE), qui s'est doté d'une délégation à la prospective.

**Jean-Pierre DUPORT** note qu'il s'agit d'une instance nouvelle et observe que certains membres du Conseil économique, social et environnemental n'ont pas fait montre d'enthousiasme face au développement de la réflexion prospective au sein de cette instance.

**Denis DURAND** souligne que ses travaux pourraient bénéficier à tous les organismes qui s'engageront dans une réflexion prospective.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** ajoute que le Conseil économique, social et environnemental avait rendu un avis proposant l'organisation de conférences prospectives.

**Denis DURAND** s'interroge sur les conséquences qui vont être tirées de ces éléments dans l'organisation de la réflexion sur le moyen terme. S'agissant de la dimension territoriale, thème sur lequel il est prévu l'organisation d'une rencontre, il souligne que la réflexion ne doit pas se circonscrire aux politiques publiques menées sur ces territoires. Les caractéristiques des territoires, leur attractivité et leurs capacités de développement dépendent en effet des politiques publiques mais aussi des acteurs privés.

Un débat s'était noué, sous la présidence de Jean-Paul POLLIN, sur la nécessité pour la Banque de France de reprendre la publication des statistiques régionales et départementales des dépôts et des crédits, débat qui a connu une issue favorable. Or, aujourd'hui, la demande sociale demande d'aller au-delà. Il existe aux États-Unis des systèmes d'information sur le comportement et l'action des banques dans les territoires à un niveau très fin, qui se révèlent extrêmement prometteurs du point de vue de la dynamisation des territoires

mais qui exigent un enrichissement considérable de l'information portée à la connaissance des citoyens. Ce débat devrait à l'évidence gagner de l'ampleur en France dans les prochains jours, au vu des efforts déployés par la Banque de France pour développer des statistiques sur le microcrédit ou les TPE. Denis DURAND cite l'exemple de la ville de la Courneuve qui, voilà quelques années, avait saisi la Haute autorité de lutte contre les discriminations pour protester contre les discriminations dont sa population était victime. Il s'était intéressé à l'accès de ces populations aux services bancaires, une information relativement simple à recueillir puisqu'il n'existe aucune agence bancaire à la Courneuve. Ces questions mériteraient donc, selon lui, une étude beaucoup plus fine.

Par ailleurs, Denis DURAND rejoint l'avis du Président sur la difficulté à associer les représentants des territoires aux débats du Cnis, qu'il s'agisse des élus ou de l'ensemble des acteurs sociaux. Il se dit donc demandeur d'une réflexion suffisamment large sur le sujet, incluant l'ensemble des organes qui peuvent offrir une information sur l'interaction entre le système statistique public, les territoires et la demande qui s'y exprime. Il existe des comités régionaux sur l'information économique, sociale et statistique, qui fonctionnent diversement. La question de l'outil adéquat pour permettre l'expression territoriale de la demande statistique doit se poser de manière plus urgente que par le passé. Enfin, Denis DURAND souligne que les menaces qui pèsent sur les moyens des organismes statistiques pour intervenir et fournir de l'information locale et régionale rendent cette question d'une actualité encore plus brûlante.

**Françoise BOUYGARD** rappelle qu'elle avait particulièrement insisté dans son entretien sur l'effort à conduire pour permettre l'analyse des trajectoires des individus et des territoires. Les individus appréhendent en effet tout autant leurs perspectives que leur situation vis-à-vis des autres individus. Et il en est de même pour les territoires. La comparaison à l'instant T s'avère intéressante mais les trajectoires le sont tout autant et permettent, d'éclairer les décisions. Ce besoin peut être rempli à la fois par des enquêtes longitudinales et par la mise en perspective de travaux existants.

**Odile BOVAR** reconnaît que ce thème était sous-jacent aux questions relatives à l'évolution de l'organisation du travail et aux mouvements de fonds dans les modes de vie, même si le terme de parcours n'a pas été expressément mentionné.

**Jean-Christophe SCIBERRAS** approuve les thèmes de compétitivité et les comparaisons internationales évoqués parmi les attentes. Il constate que des débats sociaux démarrent aussi vite et voient s'échanger des chiffres divers. Ainsi, en 2011, la question des 35 heures a été relancée. Très vite sont apparues des questions sur les mesures du temps de travail et du coût du travail. Il s'étonne du temps qui fut nécessaire pour atterrir à des comparaisons de coût du travail, ne serait-ce qu'entre la France et l'Allemagne. Tous les débats externes présentent des effets internes, au moins dans les entreprises où se noue un dialogue social nourri. Quant à la pénibilité du travail et la retraite, des acteurs éminents, notamment syndicaux, lancent des chiffres dans le débat public sur les espérances de vie. Jean-Christophe SCIBERRAS se dit surpris de la présentation de chiffres sur des sujets aussi émotionnels qui reviennent très vite dans le débat social. Enfin, il observe qu'il existe des acteurs de la statistique privée et s'interroge sur la façon d'articuler les travaux de la statistique publique avec ceux de cette statistique privée, dont les résultats se révèlent largement repris dans les enceintes publiques, tout ceci afin d'éviter de ne perdre trop de temps à assurer la convergence.

**Benoît ROBIN** salue la qualité du travail présenté dans le cadre du moyen terme, qui montre que les préoccupations exprimées, en particulier dans le cadre des rencontres bilatérales, ont bien été reprises. Le Cnis a pris un certain nombre de décisions et de positions sur des expérimentations. Il estime donc que ce moyen terme pourrait être l'occasion de se reposer la question sur les différents types d'expérimentations engagées, compte tenu du flou qui demeure sur certains projets. Ce travail permettrait d'éclairer les acteurs sur la pertinence et les opportunités à saisir sur les différents dispositifs et peut-être de revenir en arrière sur un certain nombre d'éléments. Le Cnis a également été amené à prendre des décisions sur les priorités qui mériteraient - d'être revisitées, en fonction des ressources dont sont dotés les services de la statistique publique.

**Patrick DUCHATEAU** remercie Odile BOVAR du travail considérable qui a été réalisé. Il paraît important de mettre en avant des priorités, compte tenu des moyens limités des institutions. S'agissant des comptes nationaux évoqués par le Medef, le caractère nébuleux du passage entre les comptes d'entreprise et la comptabilité nationale exige une explication pour les utilisateurs. Ceux-ci ont par ailleurs demandé non pas la présentation de comptes nationaux agrégés mais la communication d'agrégats par type ou taille

d'entreprises. Cette demande lui semble importante car elle permet de pouvoir différencier les petites et les grandes entreprises. La labellisation, peu évoquée jusqu'à présent, se révèle fondamentale. Il convient d'octroyer un label aux enquêtes qui, sans faire partie de la statistique publique, présentent une grande qualité. Il faut aussi labelliser tout ce qui est émane de la statistique publique et qui n'est pas très bien identifié aujourd'hui par les différents acteurs. Cet exercice important ne nécessite pas, en outre, des moyens financiers très élevés. Patrick DUCHATEAU souligne par ailleurs que la communication doit être mise en exergue à moyen terme. Tout va plus vite aujourd'hui et les journalistes réagissent presque immédiatement. La statistique publique doit s'adapter à cette instantanéité et être présente. Enfin, l'accès aux données a connu des progrès notables mais il convient désormais d'élargir cet accès à d'autres populations pour que chacun puisse disposer des mêmes informations au même moment, pour en faire une étude intelligente.

**Yves CANEVET** remercie également Odile BOVAR et, s'agissant du modèle de production français, souligne qu'il importe de mettre l'accent sur la compétitivité hors prix, avec les aspects d'innovation, de recherche et développement mais également de qualité et de montée en gamme. Ces éléments, évoqués brièvement dans la présentation, mériteraient d'être accentués. Dans le domaine social, les questions de l'accès au droit et du non-recours au droit s'avèrent importantes. Enfin, Yves CANEVET indique qu'il partage le sentiment exprimé sur le besoin d'améliorer la connaissance des trajectoires en lien avec les parcours professionnels et les parcours de vie.

**Jacques FOURNIER** remercie également Odile BOVAR et l'ensemble de l'équipe pour ce très bon travail de synthèse. Il souligne également l'intérêt que la Banque de France attache à toutes les études statistiques menées dans deux domaines complémentaires, touchant en premier lieu à la compétitivité. La Banque de France serait disposée à participer à des travaux visant à améliorer la connaissance de la compétitivité coût et hors coût. Le second domaine porte sur l'accessibilité financière et bancaire. Il annonce à cet égard que la Banque de France collectera à partir de la fin de l'année des données plus fines sur l'accessibilité bancaire, pour une publication en juin prochain.

**Jean-Pierre DUPORT** s'associe aux remerciements exprimés à l'égard d'Odile BOVAR. Revenant sur les inquiétudes exprimées par Monsieur DURAND sur les conditions de préparation du moyen terme, il rappelle que les auditions ne sont pas terminées et que la préparation du moyen terme va d'abord dépendre des travaux de chacune des commissions. Les thématiques des réunions de l'année 2013 intégreront en effet les contributions de chaque commission à la préparation du moyen terme. La synthèse montre qu'ont déjà été dégagés les fondements d'un bon moyen terme 2014-2018. Par ailleurs, des travaux seront menés en parallèle, notamment la conférence sur les indicateurs du développement durable organisée au Conseil économique, social et environnementale dans la suite de la première conférence sur les indicateurs liés à la stratégie nationale. Jean-Pierre DUPORT signale que le Cnis travaille très étroitement avec les organismes de la statistique privée, dont Coe-Rexecode. Michel DIDIER a d'ailleurs présidé un groupe de travail sur la définition des entreprises de taille intermédiaire. La plupart des institutions de la statistique privée travaillent d'une manière ou d'une autre avec la statistique publique et posent une question collective tenant à la communication faite autour des indicateurs de la statistique.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il serait plus pertinent que les statistiques du logement soient commentées par le directeur du SOeS plutôt que par certains chercheurs ne parlant qu'en leur nom. La façon dont les chiffres sont commentés doit être interrogée. Le chiffre ne ment pas mais la manière dont il est interprété s'avère très importante. Le service de la statistique publique ne peut se plaindre que certains commentent les chiffres s'il ne le fait pas lui-même. Le directeur général de l'Insee ou les directeurs commentent déjà les résultats de l'Insee. La même question doit se poser dans d'autres domaines où prolifèrent des intervenants plus ou moins bien intentionnés. Jean-Pierre DUPORT rappelle que le rapport Vorms a été lancé suite à une demande du Ministre du logement de l'époque, qui se plaignait que les seuls commentaires sur le logement des plus défavorisés soient fournis chaque année, début février, par la Fondation Abbé Pierre. Ce rapport comme le rapport Join-Lambert ont d'ailleurs confirmé que les chiffres présentés par la Fondation émanaient de la statistique publique. La question de la communication devra être évoquée plus avant. Enfin, il confirme que la définition de priorités fera partie des responsabilités du Cnis dans la préparation du moyen terme.

**Pierre AUDIBERT** remarque que l'articulation en matière de communication s'avère difficile. Lors de la publication des informations, il faut pouvoir les commenter pour éviter qu'elles ne soient diffusées au hasard auprès du public mais en même temps, les institutions sont soumises à la contrainte de diffuser une quantité

d'informations toujours plus grande. Cette articulation complexe devra sans doute être examinée dans le cadre du moyen terme.

**Jean-Pierre DUPORT** présente ses excuses pour ne pas avoir répondu à l'intégralité des questions et propose d'aborder les propositions de rencontres pour 2013.

### 3. Proposition de trames pour les rencontres

**Dalila VIENNE** précise qu'il s'agit seulement d'une ébauche, réalisée à partir des orientations effectuées lors du Bureau du 3 octobre. Trois axes forts s'étaient dégagés à cette occasion avec une rencontre sur le thème de la compétitivité et du développement économique, une rencontre sur le thème des territoires et une rencontre sur le thème des trajectoires. Ces axes ont été précisés grâce aux entretiens même si le projet manque encore parfois de cohérence ou de fil conducteur, en particulier pour la rencontre « territoires ».

La 1<sup>ère</sup> rencontre est pour l'instant intitulée « *facteurs de développement économique et compétitivité* ». Le titre pourra évoluer avec le temps. Trois axes pourraient être développés dans ce cadre, à savoir :

- le positionnement de l'appareil productif de la France en Europe et dans le monde ;
- les facteurs de compétitivité ;
- les liens entre le système financier et l'économie réelle.

Cette rencontre pourrait avoir lieu le 20 ou le 21 juin 2013. (*Information suite à la réunion : la date retenue est le 20 juin*)

La 2<sup>ème</sup> rencontre portera sur « *les services et l'action publique dans les territoires* ». Elle met l'accent sur les attentes en matière :

- d'action publique dans les territoires, qu'elle soit le fait de l'État ou des collectivités territoriales ;
- d'accès des ménages et des entreprises aux différents services sur les territoires, qu'il s'agisse des services publics ou des services bancaires, de commerce ou tout autre service de proximité ;
- d'attractivité et de performance économique des territoires.

La 2<sup>ème</sup> rencontre se tiendra le 27 ou 28 juin 2013. (*Information suite à la réunion : la date retenue est le 27 juin*)

La 3<sup>ème</sup> rencontre, qui pourrait être organisée en septembre, aura trait à « *la connaissance des parcours individuels* ». Elle est fondée sur l'idée forte de passer d'un système statique d'observation des disparités et inégalités à un système dynamique qui permettrait de mieux appréhender les parcours individuels et donner matière aux débats sur l'insertion sociale et professionnelle, notamment aidée par les aides publiques, la « flexisécurité » ou encore « l'ascenseur social » .... De nombreux axes pourraient être développés en matière de logement, de soins, de famille, d'emploi, etc. Il conviendra sans doute de circonscrire le sujet. (*Information suite à la réunion : la date retenue pour cette troisième rencontre est le 1<sup>er</sup> octobre*)

Dalila VIENNE précise que ces rencontres viennent en complément du travail des commissions. De fait, certains sujets pourraient être traités dans ce cadre.

Des groupes de préparation de ces rencontres seront institués. Il leur sera confié le mandat de préciser la programmation, de bâtir des ordres du jour, d'identifier les intervenants et participants à solliciter, ainsi que d'émettre des recommandations intéressantes dans le cadre du moyen terme.

**Jean-Pierre DUPORT** remarque qu'il serait intéressant de réaliser une séance de travail avec les membres du bureau du Cnis, les présidents de commission et les directeurs régionaux de l'Insee, notamment sur l'approche territoriale, nonobstant les aspects de communication auxquels ces directeurs ont affaire. S'agissant des propositions de rencontres, il estime qu'organiser des réunions le vendredi au mois de juin paraît tout à fait inopportun. Il invite également les représentants des organismes à accueillir l'une de ces rencontres. Il s'inquiète aussi pour les équipes du secrétariat vis-à-vis de l'organisation de deux rencontres à huit jours d'intervalle. Enfin, s'adressant aux présidents de commission, il souligne l'importance de leur implication dans la préparation de ces rencontres, qui doivent constituer un prolongement des travaux

menés dans les commissions. Il demande enfin à quelle date se tiendra la conférence sur les indicateurs, dont les travaux pourraient être utilisés dans le cadre de ces rencontres.

**Guillaume MORDANT** observe qu'il n'avait pas compris qu'il se tiendrait une conférence nationale à l'image de celle organisée le 20 janvier 2010. En effet, les cabinets ministériels continuent de discuter de la pertinence d'un tel événement sachant que le nouveau paysage compte tenu des conférences environnementales pérennisées et un débat sur la performance énergétique qui démarre.

**Denis DURAND** attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le thème de la compétitivité est d'une très grande actualité et comporte une très forte charge idéologique. Il convient donc de se montrer extrêmement vigilant pour éviter que le système de la statistique publique se trouve engagé dans un projet trop marqué par une dimension idéologique car tel n'est pas le rôle du système de la statistique publique ni du Cnis.

**Jean-Pierre DUPORT** en convient mais note que cette question, même fortement politisée, ne peut être évitée.

**Denis DURAND** rappelle que le Conseil économique, social et environnemental (CESE) possède une expérience sur le sujet. Le CESE a en effet rendu un avis sur la compétitivité qui a mis en lumière une vision extrêmement nuancée et enrichie de cette notion par rapport aux diverses proclamations politiques ou sociales. Ce sujet ne fait pas consensus et les différents points de vue doivent être considérés. Suite aux entretiens, la CGT a annoncé la publication d'une note sur un sujet qui peut présenter des incidences sur cette rencontre mais aussi sur les autres puisqu'il s'avère très transversal, concernant l'ensemble des dimensions relatives au travail (compétitivité, parcours individuels, territoires, développement durable). La CGT tiendra ses engagements en la matière. Denis DURAND estime en effet qu'il est possible, en ce domaine, de conduire une approche permettant de donner les différents points de vue, ce qui supposerait que des éléments de débat contradictoire sur la nature des besoins statistiques en matière de mesure de la compétitivité ou d'appréciation de l'état de l'appareil productif français puissent aussi se manifester à l'occasion de la rencontre.

**François VINCENT** remarque qu'il existe un consensus sur les pôles de compétitivité qui ont entraîné une meilleure collaboration entre les acteurs économiques ainsi qu'entre les acteurs locaux et l'État. Il en est de même pour le climat social, qui joue sur la compétitivité d'une économie, mais aussi des infrastructures et de la logistique qui pèsent également, comme le montre le développement des ports en Europe à comparer avec celui des ports français. Les ports de Rotterdam ou Amsterdam se sont développés et ont acquis un savoir-faire tandis que la France tente en vain de développer Dunkerque et Fos-sur-Mer.

S'agissant de la 2<sup>ème</sup> rencontre, **Françoise BOUYGARD** souligne la multiplicité des thèmes et estime qu'il existe des territoires en voie de désertification qui tendent à se repeupler pour des questions de prix du logement plus que d'activité. Dans d'autres lieux, les populations passent mais le territoire lui-même reste dans la pauvreté, comme le précise le dernier rapport de l'Observatoire national des ZUS. Le dernier axe cité, sur l'attractivité et la performance des territoires ainsi que leur trajectoire lui apparaît de ce fait comme le plus intéressant.

**Jean-Pierre DUPORT** remarque qu'il conviendrait de solliciter Laurent DAVEZIES sur ce thème.

**Denis DURAND** rappelle le débat du précédent bureau du Cnis sur l'accès des chercheurs aux données individuelles. Il avait été indiqué à l'occasion que ce sujet pourrait être traité dans le programme de moyen terme, peut-être dans le cadre d'un groupe de travail. Il demande si l'institution d'un tel groupe de travail est confirmée à ce jour. Il précise que ce sujet s'avère complexe, fait intervenir des aspects techniques qui évoluent très rapidement et pose un problème de protection du secret statistique. A cela s'ajoutent une dimension juridique et une dimension européenne. L'utilisateur de statistiques ressent le besoin de disposer d'une vision d'ensemble éclairée de cette problématique. Un groupe de travail du Cnis permettrait de traiter convenablement un tel sujet afin que chaque partie prenante potentielle puisse dissiper toute difficulté et toute mauvaise compréhension.

**Roxane SILBERMAN** signale qu'elle avait envoyé quelques propositions sur le sujet en proposant d'élargir la réflexion sur deux points qui justifient de reprendre cette question : le périmètre des utilisateurs comme des utilisations et l'accès transnational. Les dispositifs techniques qui permettent de sécuriser le traitement des données confidentielles ouvrent de nouvelles possibilités quant à la mobilisation de très vastes ensembles de données. Il se dessine également des évolutions sur le périmètre des utilisateurs de ces accès qui semblent d'ouvrir au-delà des seuls chercheurs. La question de l'accès transnational que favorise de tels dispositifs techniques est également maintenant à l'ordre du jour notamment dans le cadre européen et le dispositif français, le CASD est d'ores et déjà impliqué dans les discussions sur ce point. Ceci renforce la nécessité de clarifier pour d'autres publics que les chercheurs ce que recouvrent de tels dispositifs sécurisés dont le fonctionnement est souvent mal compris et diversement interprété.

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle ses propos lors du Bureau du Cnis du 3 octobre dernier : *« il retient l'idée de la création d'un groupe de travail sur l'accès aux données individuelles. Il souhaite cependant qu'un échange ait lieu au préalable avec Bruno BEZARD car l'absence d'ouverture de la DGFIP pour une collaboration sur ce sujet limiterait beaucoup les possibilités de travail du Cnis sur ce sujet. Le Président reviendra sur ce point lors du prochain bureau »*. Jean-Pierre DUPORT reconnaît qu'il conviendra de revoir le point, à la lumière du vote ou du rejet par le Conseil constitutionnel de l'amendement évoqué en début de séance.

### III. Présentation de l'avis général

**Pierre AUDIBERT** présente les modifications apportées aux différents avis.

Dans les avis relatifs aux méthodes et moyens, il a été ajouté à l'avis n°1 sur la statistique indépendante la phrase selon laquelle *« le conseil demande une présentation des conséquences actuelles et prévisibles sur les travaux de la statistique publique de la diminution des effectifs et de la création du pôle statistique à Metz »*.

A l'avis n°2 sur les travaux européens et la participation croissante de la statistique publique française à ceux-ci, la phrase suivante a été intégrée : *« le conseil souhaite que le SSP précise la part des demandes européennes dans l'activité de la statistique publique »*.

L'avis n°3 a été corrigé comme suit : *« le conseil constate la nécessité de mieux faire connaître et reconnaître la statistique publique par différentes initiatives, ponctuelles ou permanentes, tout particulièrement en direction de la presse, des pouvoirs politiques ou institutionnels et du grand public. Il souhaite que plusieurs opérations soient organisées en ce sens en 2013-2014. Une rencontre de réflexion sur le rôle de la statistique publique, réunissant le SSP et des utilisateurs appartenant aux différents cercles qui auront participé à ces opérations sera organisée début 2014 »*.

L'avis n°5 sur l'étalonnage et les données privées précise que le conseil *« souhaite qu'un bilan de ces expérimentations lui soit présenté en mars 2013 afin qu'il puisse statuer sur la suite à leur donner »*.

L'avis n°6, suite à une réflexion émise par la Commission démographie sur la dématérialisation des activités culturelles, indique que *« le Conseil souligne l'importance de la dématérialisation qui modifie les notions de services rendus et d'espaces de chalandise. Il souhaite que les réflexions pour le moyen terme s'interrogent sur l'adaptation des méthodes d'observation à cette évolution »*.

A l'avis n°7 relatif à la collecte par internet des enquêtes de la statistique publique, il a été ajoutée la mention suivante : *« le conseil souhaite qu'un bilan lui en soit présenté au plus tard en 2014, notamment du point de vue de la relation aux enquêtés et de la qualité de l'information ainsi recueillie »*.

Enfin, une question est apparue sur l'open data, sujet de l'avis n°8 qui déclare que *« le Conseil souhaite être associé à une réflexion sur les objectifs et modalités de contribution de la statistique publique à la Plateforme française des données publiques « Open data »*.

**Jacques FOURNIER** juge les avis 1 et 8 de la commission Systèmes financiers et financement de l'économie redondants car portant tous deux sur les lignes de métier bancaire. Il suggère de les fusionner.

**Jean-Pierre DUPORT** prend note de cette requête mais indique qu'il faudra soumettre cette remarque au Président de la commission. Il précise que le débat sur cet avis général doit avoir lieu durant l'après-midi et invite les membres du Bureau à transmettre leurs remarques sur les avis sectoriels aux présidents des commissions concernées.

**Benoît ROBIN** suggère une révision de la hiérarchisation des points, l'avis n°8 sur l'Open data qui selon lui, devrait être mis en avant compte tenu de l'importance du sujet.

**Jean-Pierre DUPORT** remercie le secrétariat du Cnis d'avoir réalisé un suivi des activités 2012 du Conseil. Dans l'ensemble, les sujets qui restent à améliorer font d'ores et déjà l'objet de travaux en cours. Cependant le point sur les indicateurs territoriaux du développement durable fait toujours l'objet d'un blocage. Il invite les membres du Bureau à émettre des commentaires sur le document qui leur a été transmis avant l'assemblée générale.

## IV. Actualités

### 1. Point sur l'ESAC

**Denis DURAND** rend compte de la dernière réunion de l'ESAC, qui s'est tenue le 26 octobre. L'ESAC organise les 24 et 25 janvier une conférence-séminaire à Bruxelles sur la mesure du bien-être, dans le prolongement du rapport Stiglitz et du rapport de la Commission européenne intitulé « *Au-delà du PIB* ». Ces deux jours de débat, émaillés d'ateliers, vont couvrir l'ensemble des sujets relatifs à cette question, avec une dimension méthodologique non négligeable. Les membres du Cnis qui souhaiteraient participer à cette initiative sont d'ailleurs les bienvenus. Le programme de l'événement, encore à l'état d'ébauche, a été transmis au secrétariat du Cnis. Les sujets devraient être traités de manière tout à fait sérieuse par des personnes qui les connaissent.

Les membres de l'ESAC s'interrogent fortement sur leur capacité à représenter 400 millions de citoyens à l'échelle européenne en matière de statistiques. En France, le Cnis apporte une plus-value très positive dans la gouvernance du système statistique et la prise en compte des besoins des utilisateurs mais il n'en est pas de même dans tous les pays d'Europe. L'ESAC s'est donc préoccupée de s'informer des correspondants dont elle pourrait disposer au sein des différents pays de l'Union. Un recensement a donc été opéré par Eurostat, qui dresse la liste des différents organismes représentatifs des utilisateurs en Europe. Denis DURAND signale qu'il a réalisé une note de synthèse à ce sujet qu'il se propose de mettre à la disposition des membres du Bureau. Suivant ce recensement, les organisations diffèrent grandement d'un pays à l'autre, la France, avec sa distinction entre un organisme consultatif, une autorité indépendante et le système statistique public lui-même, présentant une organisation relativement rare à l'échelon européen. Les membres de l'ESAC et surtout le directeur général d'Eurostat ont par ailleurs suggéré la nécessité que se nouent des relations entre les systèmes statistiques publics et les sociétés savantes qui s'intéressent à la statistique.

L'ESAC a enfin émis un avis sur la simplification des statistiques de commerce intra-communautaire, en lien avec le projet SIMSTAT d'Eurostat qui vise à simplifier et réduire la charge pesant sur les entreprises en matière de recensement des flux d'importation et d'exportation. Denis DURAND précise que le projet d'avis avait été élaboré par deux membres de l'ESAC. Cet avis insistait sur la qualité des données mais surtout encourageait le passage aussi rapide que possible à une collecte des informations à partir d'un seul flux, le flux des exportations, le flux des importations étant censé se déduire de cette seule information. Ce point de vue a été contesté par plusieurs membres de l'ESAC. Un membre de nationalité slovène a ainsi souligné les difficultés d'un tel exercice pour les petits pays, contraints de solliciter les grands pays pour mesurer leurs importations. Denis DURAND est intervenu dans le même sens. Ils ont obtenu partiellement satisfaction et l'avis a été modifié. Après débat cet avis se borne donc à indiquer que le passage à un flux unique se traduirait par une réduction et demande une date limite aussi proche que possible pour décider du passage au flux unique. Le directeur d'Eurostat lui-même a apporté un argument technique et précisé que les données individuelles étant appelées à être disponibles dans les systèmes informatiques il serait possible de se passer d'une partie de la collecte de l'information. Cet avis a été mis en ligne sur le site d'Eurostat. Il

insiste aussi fortement sur le fait que la possibilité de disposer de statistiques d'une qualité au moins égale aux statistiques actuelles représentait une condition nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

**Jean-Pierre DUPORT** remercie Monsieur DURAND de réaliser régulièrement un compte rendu des activités de l'ESAC.

**Roxane SILBERMAN** demande si l'ESAC a eu connaissance récemment des avancées laborieuses du règlement européen modifiant l'accès des chercheurs aux données européennes, un règlement annoncé sous réserve pour le printemps 2013. Évoquant le groupe de travail sur la confidentialité statistique d'Eurostat, elle indique qu'elle a cru comprendre à sa grande surprise que pour une part le blocage pouvait venir de la position de la France.

**Denis DURAND** répond que ce sujet fait partie des informations données par les représentants d'Eurostat sur l'état de la législation et des débats à l'échelle européenne. Il relève toutefois qu'aucun débat ne s'est tenu sur ce point lors des deux dernières réunions. Il suggère que lui-même ou son successeur puisse intervenir dans cette enceinte de manière plus pertinente lorsque le groupe de travail du Cnis aura achevé ses travaux sur le sujet.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que ce règlement devait être voté à la dernière réunion européenne mais signale qu'Eurostat a décidé de surseoir au vote et d'inscrire de nouveau ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Le règlement apporte une grande ouverture et accomplit de grands progrès. Il ouvre l'accès à l'ensemble des domaines couverts par les textes législatifs, réglementaires et européens en matière statistique. L'accès aux données peut s'effectuer en dehors d'Eurostat, dans les instituts statistiques voire à l'extérieur de la sphère statistique publique nationale, sous réserve d'un agrément au cas par cas. Il prévoit également des modalités d'accès à distance alors que jusqu'à présent seul l'accès dans des centres physiques s'avérait possible. L'Allemagne bloque un peu sur ce sujet.

La France, de son côté, considérait que le règlement devait prévoir des sanctions en cas de rupture de confidentialité afin d'assurer l'équilibre du dispositif comme en France où la diffusion de données individuelles est passible d'un an d'emprisonnement. Or Eurostat ne s'intéressait pas à cette question pourtant consubstantielle à l'équilibre du projet. Du point de vue juridique, cependant, il s'avère impossible d'intégrer la question des sanctions dans ce règlement. Elle pourrait malgré tout être prévue dans le règlement 223, en cours de négociation. Au bénéfice d'un tel renvoi du sujet des sanctions, la France avait levé son obstruction. Des sujets de friction demeurent toutefois. Eurostat a promis de réaliser l'inventaire de toutes les dispositions législatives et réglementaires existant en matière de sanction pénale ou administrative en cas de rupture de confidentialité sur des données individuelles. Un droit de veto pourrait être prévu pour refuser l'accès d'une donnée particulière à un chercheur en cas de doute sur l'utilisation que celui-ci pourrait en faire. Le règlement devrait être voté lors de la prochaine réunion même s'il reste quelques appréhensions à lever, notamment du côté allemand.

## 2. Actualités de l'Insee

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que le budget 2013 pour le programme de l'Insee devrait permettre à l'Institut de fonctionner convenablement, y compris pour la mise en place du nouveau statut des enquêteurs. Aucun des services statistiques ministériels ne forme un programme à lui seul et voit son budget voté en tant que tel dans la loi de finances. Des arbitrages pourraient donc s'opérer en début d'année. Pour autant, aucun signal d'alerte n'a été émis. De fait, les services devraient disposer des moyens de fonctionner l'an prochain. L'incertitude demeure en revanche pour les deux années suivantes. Si la réduction d'effectif et la stabilisation des moyens hors titre II continuent, l'Insee se trouvera en effet contraint d'opérer des choix.

L'Insee consacre une grande partie de son énergie à l'heure actuelle à la mise en place du nouveau cadre d'emploi. Ce sont de l'ordre de 1000 contrats nouveaux, tous différents les uns des autres, qu'il convient de faire viser par le contrôleur budgétaire du Ministère pour offrir aux enquêteurs et enquêtrices des contrats de contractuels de droit public, un statut qu'ils ne possèdent pas aujourd'hui. Ce chantier a des conséquences sur la production statistique. Pour éviter que le 1<sup>er</sup> trimestre traditionnellement chargé soit affecté par ces négociations sur le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs, l'Insee a choisi de lisser la charge et de reporter la réalisation de quelques enquêtes sur le reste de l'année, sans pour autant modifier la production globale des enquêtes. Les enquêtes Logement ou Victimation seront lancées plus tard que de coutume.

Jean-Luc TAVERNIER annonce que le Ministre devrait se rendre à Metz le 17 décembre prochain. Il signale par ailleurs que Jean-Marc BEGUIN a souhaité poursuivre son activité en se concentrant sur le profilage et quitter ses responsabilités de directeur des statistiques d'entreprise, tout en demeurant au sein de l'Insee. Il sera remplacé à ce poste par Fabienne ROSENWALD. Elle-même n'est pas encore remplacée à ce jour.

L'Insee a dressé le bilan du projet Ambition 2015, présenté au bureau du Cnis en novembre 2009. Ce projet visait à établir un plan stratégique pour l'Insee décliné autour des quatre ambitions suivantes :

- accroître l'impact dans le débat public (visibilité) ;
- mettre l'innovation et l'excellence technique au cœur des travaux (qualité) ;
- anticiper et s'organiser pour être plus réactif (réactivité) ;
- dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir les missions et répondre à de nouvelles demandes (productivité).

Plus de 200 actions émaillaient ce plan stratégique. Un bilan à mi-parcours a été établi. Il en ressort un taux de 61 % pour les réalisations complètes et de 75 % pour les réalisations complètes ou en cours, selon un calendrier peu retardé. La première ambition de visibilité affiche le meilleur taux de réalisation. L'essentiel des actions envisagées dans ce cadre ont été menées. La démarche en faveur de la qualité, de l'innovation et de l'excellence, en revanche, accuse un certain retard, souffrant notamment des hésitations sur le nouvel organigramme et la création de la direction de la méthodologie. Ce nouveau service aura désormais à cœur de stabiliser voire rattraper ce retard.

La publication du décret réformant le fonctionnement du Cnis et modifiant le positionnement du comité du label est attendu. Ce décret n'avait pu être signé avant le changement de Gouvernement. Il se trouve aujourd'hui porté à la signature du Ministre de l'économie et des finances. Jean-Luc TAVERNIER signale qu'il lui a été promis que ce décret serait signé avant la fin de l'année. Cette réforme vise notamment à permettre la labellisation par l'ASP des sources statistiques utilisant des données administratives.

Évoquant le sujet abordé par Pierre-Yves GEOFFARD en début de séance sur les statistiques relatives à la délinquance, Jean-Luc TAVERNIER indique que Philippe CUNEO, directeur de la méthodologie, a été auditionné par le député Jean-Yves Le BOUILLONNEC, qui conduit une mission diligentée par la commission des lois de l'Assemblée nationale sur la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences. En parallèle devait être lancée, comme annoncé par Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur à la fin de l'été, la refonte des statistiques liées à la délinquance, ancrée sur une refonte des chaînes administratives au sein de la police, de la gendarmerie et du Ministère de la justice. Cette refonte devait s'accompagner de la mise en place d'un tableau de bord et venir accroître l'indépendance de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Le Ministre avait envisagé à cet effet de missionner les inspections générales de la police et de la gendarmerie ainsi que de la justice. L'Insee avait proposé d'y prendre part, suggestion retenue par le cabinet du Ministère de l'intérieur. La polémique sur les statistiques de la délinquance continue et, malgré plusieurs relances, l'Insee attend toujours la lettre de saisine. Jean-Luc TAVERNIER estime qu'une mission des inspections aurait naturellement trouvé sa place aux côtés de la mission parlementaire, dans la réflexion sur une amélioration des conditions de gouvernance des statistiques de la délinquance. Pierre-Yves GEOFFARD participait aussi à l'audition de Philippe CUNEO, de même que la Société Française de Statistique. Philippe CUNEO a défendu la position de l'Insee, qui se satisfait de la qualité des travaux statistiques menés par le service statistique ministériel de la justice comme par l'ONDRP. Il a par ailleurs indiqué qu'en cas d'évolution de la gouvernance, l'Insee approuverait la mise en place d'un service statistique au Ministère de l'Intérieur chargé des statistiques sur la délinquance, comme il en existe déjà notamment sur l'immigration. Il a signalé que l'Institut comprenait que le Gouvernement pouvait craindre que le retour à un service statistique ministériel et la disparition de l'observatoire de la délinquance soient perçus comme un recul et proposait la mise en place d'un système conjuguant un office sans effectif, qui aurait pour mission de commenter et de juger de la fiabilité et de la qualité des travaux des services statistiques ministériels de la justice et de l'intérieur. Enfin, les travaux sur les chaînes administratives, qui visent à s'assurer de la fiabilité des statistiques, progressent des deux côtés, tant du Ministère de l'Intérieur que du Ministère de la Justice.

Quant à l'actualité européenne, la révision de la loi statistique européenne se poursuit, au rythme propre des échelles de temps qui prévalent au niveau européen. Les discussions ont quelque peu avancé sous la présidence chypriote. Ainsi, l'accès systématique à toutes les données administratives fait désormais l'objet d'un très large consensus. Le renforcement de l'indépendance professionnelle a été grandement évoqué, de même que la procédure de nomination, mutation et démission-révocation du chef de l'institut national statistique, une procédure qui devrait s'avérer transparente et se limiter à des justifications strictement

professionnelles. En revanche, sur le rôle coordonnateur de l'institut national statistique par rapport à l'ensemble des autorités statistiques nationales qui concourent à la production de statistiques européennes, il demeure deux points de vue différents dans les discussions. Certains pays, plutôt minoritaires, emmenés par l'Italie et plusieurs petits pays, soutiennent fermement la proposition de la Commission en faveur d'une coordination forte exercée par le chef de l'institut national statistique qui se porte garant de l'indépendance et de la qualité des contributions européennes de l'ensemble du système statistique national, sans préjudice de l'indépendance statistique qui relève du système européen de banques centrales. Ce groupe semble toutefois un peu faible ne serait-ce que pour atteindre le seuil de minorité de blocage. La grande majorité des États membres, notamment les pays de structure fédérale, ont plutôt promu une proposition alternative confiant au responsable de l'institut national statistique la responsabilité de définir, en coordination avec les autres autorités statistiques, les règles qui permettent de garantir le code de bonnes pratiques. La définition de l'administration chargée de rendre obligatoire la mise en œuvre de ces règles relève de dispositions nationales. La France souhaiterait dans ce cadre que l'ASP voit son rôle explicité afin qu'elle devienne le garant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques dans l'ensemble du système statistique public. Les discussions pourraient perdurer plusieurs mois.

Quant au règlement en matière d'accès des chercheurs aux données individuelles et européennes, le résultat des négociations se révélera d'autant plus robuste qu'il aura fait l'objet de discussions. Enfin, le conseil Ecofin a adopté, comme chaque année, le « paquet statistique » fixant les orientations en matière de statistiques européennes. Il ne comporte pas de sujets principalement nouveaux. Le conseil Ecofin demande toutefois à la Commission de s'assurer du bon degré de mise en œuvre du code de bonnes pratiques dans chacun des États membres en suivant les recommandations du rapport de la Cour des comptes européennes sur l'indépendance et la qualité des statistiques européennes. Eurostat va ainsi préparer une prochaine série d'audits de chacun des systèmes statistiques nationaux. Cette revue des pairs se tiendra sans doute à partir de la fin de l'année prochaine. L'exigence sera renforcée par rapport à la première revue intervenue en 2005. Il s'agira en effet d'analyser l'ensemble des 15 bonnes pratiques et de vérifier que chacun d'elles s'avère bien respectée. Une *task force* devrait y être dédiée, qui réalisera l'ensemble des analyses. Les membres ont convenu que chaque État devait, au préalable, effectuer une petite autoévaluation, la *task force* vérifiant la fiabilité de l'évaluation et comblant les lacunes. Cette vérification s'appliquera non seulement à l'Institut national statistique mais aussi à toutes les autorités statistiques nationales qui concourent à la production de statistiques européennes.

L'Insee avait joué un rôle de premier plan dans la mise à œuvre à l'échelle européenne du rapport Stiglitz, dans le cadre d'un groupe de parrainage que l'Institut coprésidait avec Eurostat. Fort de cette expérience, l'Insee s'engage de la même manière avec Eurostat dans l'application de la résolution n°38 de la conférence Rio + 20, qui reconnaît que des mesures du progrès complétant la mesure du PIB s'avèrent nécessaires pour éclairer les politiques et qui invite la commission statistique des Nations Unies à engager un programme de travail en ce domaine, s'appuyant sur les initiatives existantes. Un forum de haut niveau se tiendra ainsi en marge de la commission statistique des Nations Unies en février prochain, intitulé « *Réponses à Rio + 20 dans le contexte des priorités politiques post-2015* ». Son Président rapportera les conclusions à la commission statistique qui se réunira le 25 février 2013. L'Insee a invité les autres institutions statistiques de l'Union européenne à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de cette résolution, leur suggérant la mise en place d'un groupe dont il pourrait assurer le secrétariat.

Des publications, très nombreuses, sont parues depuis deux mois dans l'ensemble du système de la statistique publique. Après avoir sorti un Insee Référence sur les immigrés début octobre, l'Insee a publié le 28 novembre l'édition 2012 de *France Portrait social*, un document comprenant de nombreux articles statistiques qui décrivent les évolutions dans la société française et des fiches dressant un panorama relativement complet de la situation sociale du pays. Il en ressort par exemple que les ménages en France se révèlent de plus en plus nombreux à s'affranchir du modèle du couple. Entre 30 et 59 ans, seulement 78 % des hommes et des femmes se trouvent en couple en 2009. Les personnes seules ou isolées avec enfant cumulent les difficultés et connaissent une qualité de vie moins bonne dans la plupart des dimensions, suivant les indicateurs de qualité de vie exprimés par les ménages (insécurité, stress, mauvaises conditions de logement, contraintes financières, insuffisance des liens sociaux). L'ouvrage aborde également l'évolution des revenus et les indicateurs de disparités, d'inégalités et de taux de pauvreté. La presse a davantage commenté les inégalités qui se creusent. Pourtant, au vu de l'importance de la récession et de la baisse du PIB cumulée par rapport à la trajectoire espérée avant 2008, le tissu social a quand même bien tenu et le modèle social a peu varié sur les quatre années de crise, en dépit de la profonde perte de PIB, comme le démontrent les inégalités salariales qui demeurent très en-deçà de celles des pays anglo-saxons. Ce constat s'opère aussi sur les inégalités de revenus, qui s'accroissent légèrement entre le 9<sup>ème</sup> décile et le 1<sup>er</sup> décile alors que le ratio du revenu moyen des 10 % les plus riches par rapport aux 10 % les plus pauvres se révèle, après redistribution, deux ou trois fois plus faible qu'il ne l'est avant redistribution. La version nouvelle d'une étude qui avait été initiée sur l'effet du système de prélèvement et de transfert sur la redistribution montre que se sont les impôts sur le revenu et sur le capital qui contribuent à

cette redistribution, de même que les prestations sociales sous conditions de ressources, les minima sociaux et les allocations logement. *France Portrait social* comprend également des sujets plus nouveaux comme l'exploitation d'une enquête sur l'emploi du temps des ménages, qui aborde le temps passé à dormir. En 25 ans, le temps passé à dormir la nuit a diminué de 18 minutes, dont la moitié absorbée par la télévision. Les adolescents passent 30 minutes par nuit sur leur ordinateur.

Plusieurs publications portent sur l'insécurité et la victimation, qui proviennent essentiellement de l'ONDRP. Son rapport annuel est paru la semaine dernière. Il s'appuie très largement sur les enquêtes Cadre de vie et sécurité et publie les premiers résultats de l'enquête 2012 sur les déclarations des ménages s'agissant des violences dont ils ont pu faire l'objet au cours des années précédentes. Il ressort une assez grande stabilité des indicateurs voire une baisse de certains indicateurs de délits tels que déclarés par les ménages, à l'exception d'une hausse des cambriolages et d'un accroissement du sentiment d'insécurité. D'autres publications de l'ONDRP sont consacrées à des exploitations plus ponctuelles de ces enquêtes, relatives notamment au vol de téléphones portables ou aux violences physiques ou sexuelles entre conjoints. La Depp a également publié les résultats de l'enquête SIVIS sur les actes de violence dans les établissements du second degré en 2011 et 2012. L'Insee lui-même a publié dans *Économie et statistique* d'octobre un dossier relativement important consacré à la victimation, dressant un historique des enquêtes de victimation en Europe, avec plusieurs articles dédiés notamment aux déterminants du dépôt de plainte, à l'agression des femmes ou à la violence et le milieu social à l'adolescence.

L'Insee a également publié les premiers résultats de l'enquête communautaire sur l'innovation avec une étude nationale « *Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export* » et neuf études régionales complétées en novembre par une étude sur les entreprises antillaises. Suivant les premiers résultats de cette enquête, les sociétés exportatrices innovent davantage que les autres, en particulier pour créer de nouveaux produits. Les innovations d'organisation demeurent les plus fréquentes, les innovations technologiques portant sur les produits ou les processus de production se révélant freinées par leur coût. L'Institut a par ailleurs publié les résultats de l'enquête sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) réalisée fin 2011. Selon cette enquête, plus de la moitié des entreprises de 50 salariés et plus déclarent s'impliquer dans la responsabilité sociétale des entreprises.

Les résultats du recensement de la population à Mayotte et en Polynésie ont été publiés. Ce recensement était a priori un exercice très difficile qui se prête à polémique sur place. Cependant, les résultats ont été bien acceptés par l'ensemble du tissu local.

Les comptes nationaux de la santé produits par la Drees ont été publiés en septembre suivant le calendrier habituel. En outre, la Drees a organisé un colloque sur l'accès aux soins, réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la mesure de l'accès aux soins sur les territoires tels les agences régionales de santé (ARS) ou le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. La Drees et l'Insee ont publié à cette occasion une étude réalisée en commun qui expose un nouvel instrument de mesure des disparités d'offre de soins. Cet instrument, nommé « *accessibilité potentielle localisée* », tient compte non seulement des distances aux professionnels mais aussi des tensions locales entre offre et demande de soins.

Plusieurs publications de la statistique publique sont intervenues dans le domaine de l'énergie, sur la consommation d'énergie des entreprises, la consommation d'énergie dans le secteur tertiaire, dans l'industrie, l'agroalimentaire ou les scieries. Le SSP achève progressivement le cycle des publications liées au résultat du recensement de l'agriculture de 2010. Ainsi, en novembre, une publication consacrée aux surfaces irrigables souligne pour la première fois une diminution de la surface des terres irrigables entre 2000 et 2010 ainsi qu'une diminution de l'irrigation du maïs. Une autre publication est consacrée à la démographie et aux conditions d'activité des jeunes agriculteurs.

Une polémique a été engagée cet été sur les résultats du recensement. Rien de tel ne s'est produit à la rentrée. *Le Figaro* a toutefois publié un article sur le taux de pauvreté. Le journaliste y indiquait que la publication du taux de pauvreté relatif constituait une ineptie. Jean-Luc TAVERNIER a appelé celui-ci pour démentir son propos et l'Insee s'est vu attribuer une fenêtre de réponse. Fabrice LENGART a donc écrit une tribune quelques jours plus tard, expliquant en quoi le taux de pauvreté relatif s'avérait pertinent et permettait des comparaisons internationales.

Enfin, le point de conjoncture a été rendu public en octobre. La projection pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres, de croissance nulle, venaient s'ajouter aux trois trimestres précédents de croissance strictement nulle. L'ensemble des enquêtes montre en effet une lente érosion de tous les soldes d'opinion, à des niveaux relativement bas. La publication du 3<sup>ème</sup> trimestre intervenue le 15 novembre a créé une petite surprise, en révélant une croissance légèrement positive de 0,2 %, aidée par le mois d'août qui présentait quelque volatilité favorable. Il reste trop tôt pour évoquer la nouvelle note de conjoncture publiée le 20 décembre sur la moitié de l'année 2013 mais le diagnostic général n'en est pas modifié. En même temps que la publication

du 3<sup>ème</sup> trimestre, le 2<sup>ème</sup> trimestre a été révisé à la baisse, passant de 0 à -0,1 %. Le diagnostic ne devrait pas grandement évoluer sur les mois à venir, en dépit d'une livraison des enquêtes mensuelles de conjoncture qui, en novembre, a montré un arrêt de la dégradation du solde d'opinion de certaines enquêtes.

**Jean-Pierre DUPORT** fait part de l'estime et de l'amitié qu'il porte à Jean-Marc BEGUIN, l'un de ceux qui ont le mieux illustré l'évolution de la qualité des relations entre l'Insee et le Cnis. Il lui rend hommage pour le travail remarquable réalisé par sa direction, comme l'a démontré la dernière réunion de l'Inter commission voilà dix jours et l'Insee Premier sur la RSE, un document de première qualité. Il souhaite en parallèle la bienvenue à Fabienne ROSENWALD que le Cnis connaît bien et qui apprécie ses interventions. Il se félicite que Madame ROSENWALD rejoigne l'équipe de l'Insee, après le travail de concertation de grande qualité qu'elle a accompli au sein du Ministère de l'agriculture. Jean-Pierre DUPORT signale qu'il n'a pas reçu davantage de réponse du Ministre de l'intérieur sur l'association du Cnis et de l'Insee aux réflexions sur les statistiques de la délinquance. Il se félicite de la place de la réflexion qu'occupe la France, grâce au rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, au plan international, comme l'a démontré la qualité du débat qui s'est noué sur son application dans le cadre de l'OCDE. Il s'inquiète en revanche de l'annonce du léger décalage dans le temps du démarrage de l'enquête Logement et craint un report de la publication des résultats, très attendus.

**Jean-Luc TAVERNIER** confirme que ce report ne modifie pas pour autant les délais de publication.

**Jean-Pierre DUPORT** demande la communication de la réponse de Fabrice LENGART aux articles du *Figaro* et du *Monde* et signale que les documents de Denis DURAND émanant de l'ESAC seront également communiqués aux membres du Bureau.

**Hervé SAINT-SAUVEUR** s'enquiert de la précision du taux de croissance trimestriel.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que le véritable chiffre n'est jamais connu. En comparant le chiffre publié à la première estimation et celui publié dans les comptes définitifs, l'écart s'élève à 0,1 ou 0,2.

**Fabrice LENGART** précise que l'écart en valeur absolue moyenne entre la première estimation et l'estimation dite définitive s'établit à 0,25, un écart non négligeable mais tout à fait dans les normes et même meilleur que les Américains.

**Charles EL NOUTY** demande si l'écart moyen se révèle symétrique.

**Jean-Luc TAVERNIER** répond par l'affirmative.

**Jacques FOURNIER** observe qu'un écart se creuse de plus en plus entre la perception et la réalité. Toutes les enquêtes interrogent le ressenti des populations. Or il peut exister un écart entre opinion et réalité, qui s'avère particulièrement difficile voire impossible à expliquer à l'extérieur. Dans le domaine de la demande et l'offre de crédit, un sujet d'actualité aujourd'hui, la Banque de France a réalisé une nouvelle enquête auprès plus de 3 000 PME (qui a été publiée depuis cette réunion du Bureau). Cette enquête consiste à interroger les PME pour savoir si elles ont obtenu satisfaction sur leur demande de crédit. Il ressort qu'entre la perception générale de l'insuffisance de l'offre de crédit et le résultat de l'enquête, il apparaît un écart qui est loin d'être négligeable. Très globalement le problème tient plus à la faiblesse de la demande, en lien avec la conjoncture, qu'à une insuffisance de l'offre.

**Pierre AUDIBERT** demande si cette enquête a été examinée par le Cnis.

**Jacques FOURNIER** précise que cette enquête de la Banque de France a été visée par le gouverneur et réalisée par les directions régionales auprès des PME. La Banque de France a procédé en urgence. Il signale par ailleurs que la BCE procède à des enquêtes de ce type.

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle que la Banque de France fait partie du champ de compétence du Cnis et suggère que l'enquête soit évoquée lors de la prochaine commission présidée par le professeur CAPELLE-BLANCARD.

**Jacques FOURNIER** accède à cette requête, même s'il rappelle que les enquêtes portant sur les politiques monétaires et financières sont assujetties à un régime juridique séparé concernant l'ensemble des banques centrales, qui permet à celles-ci de procéder indépendamment du label national.

## V. Approbation de l'avis général

### 1. Méthodes et moyens

**Jean-Pierre DUPORT** propose de revoir l'avis sur Metz après la visite annoncée pour décembre du directeur général accompagnant le Ministre. Il indique à Madame TASQUE qu'il n'a pas compris où Monsieur ROBIN souhaitait placer l'avis n°8.

**Sophie TASQUÉ** l'ignore.

**Patrick DUCHATEAU** indique qu'il souhaitait surtout qu'il n'apparaisse pas en dernier.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que l'Open data constitue une question spécifique qui doit conserver son autonomie. Il propose donc de positionner cet avis avant l'avis n°4. L'avis n°1 n'appelle pas de remarque des membres du Bureau.

**Gilles POUZIN** suggère, dans l'optique des efforts de communication envers le grand public, de traduire les sigles SSP et ESAC dans l'avis n°2.

**Jean-Pierre DUPORT** approuve cette suggestion.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** relève que l'avis n°3 propose l'organisation d'une rencontre de réflexion. La CGT avait émis le souhait qu'un groupe de travail se crée, consacré à cette question. Intégrer cette réflexion dans le cadre d'un tel groupe se révélerait sans doute plus utile.

**Jean-Pierre DUPORT** éprouve quelque réticence à créer un groupe de travail. L'avis fait plutôt référence à un débat public restreint, une formule que le Bureau avait arrêtée et qui devrait se traduire par une rencontre au niveau du Conseil économique, social et environnemental entre le service statistique public et les utilisateurs. La démarche ne s'inscrit pas dans la logique de création d'un groupe de travail. Jean-Pierre DUPORT remarque que la question posée par Denis DURAND le matin même était quelque peu différente.

**Pierre AUDIBERT** ajoute que Denis DURAND avait plutôt insisté sur l'accès public aux données et demandé une revue de toutes les conditions d'accès qui pouvaient exister à l'heure actuelle en la matière.

**Jean-Pierre DUPORT** propose de conserver l'avis n°3 en l'état et de déterminer s'il convient, sur l'avis n°4, d'envisager la création d'un groupe de travail.

**Roxane SILBERMAN** demande que soit mentionné le souhait d'un suivi de la facturation de l'accès au CASD et de son impact éventuel sur les chercheurs. La question de cette facturation a fait l'objet d'une

discussion au CASD entre les partenaires. Elle commence également à faire l'objet de discussions au niveau européen.

**Pierre AUDIBERT** note que les conditions de facturation s'avèrent claires. La facturation s'élève à 85 euros par mois.

**Roxane SILBERMAN** ne conteste pas du tout que les conditions de facturation ne soient pas clairement établies. La question est celle de son impact sur certaines catégories d'utilisateurs. Ainsi la gratuité pour les doctorants va prendre fin et il a été proposé par le CASD de mettre en place quelques « bourses », en nombre très minime eu égard à ce que pourrait être le nombre de demandes de cette catégorie d'utilisateurs. Roxane SILBERMAN pense que cette discussion ne peut pas être fermée et qu'elle va resurgir au niveau européen. Ce n'est pas tant le principe d'une participation de la recherche aux coûts d'une telle infrastructure qui est en question (au demeurant le financement de la construction de l'équipement est assuré par un EQUIPEX dans le cadre du grand emprunt, que les modalités de prise en charge : l'utilisateur individuellement, une cotisation des institutions ou encore une prise en charge collective au plan national. Il lui paraît nécessaire que le Cnis suive cette question. .

**Jean-Luc TAVERNIER** reconnaît que cette question va se poser au niveau européen. Certains pays ont souhaité que le principe de facturation soit intégré dans le règlement européen. Eurostat a refusé. Pour autant, ses homologues européens souffrent de fortes contraintes financières. Partout où la facturation existe, l'accès aux données se révèle plus onéreux qu'en France. Jean-Luc TAVERNIER juge le Cnis légitime pour veiller à ce que la tarification ne devienne pas confiscatoire et n'entraîne pas une réduction de la demande. Il remarque toutefois que le tarif actuel ne semble pas décourager les projets de recherche.

**Jean-Pierre DUPORT** s'enquiert du coût des statistiques dans les autres pays.

**Roxane SILBERMAN** indique qu'il y a une grande variabilité selon le centre sécurisé auquel le chercheur s'adresse. Cette question n'est pas fermée. L'INED semble avoir indiqué qu'il prendrait en charge les coûts pour ses doctorants. Il est clair également que des gros centres de recherche en économie notamment n'auront pas de difficulté de ce point de vue. Ce pourrait être moins le cas de chercheurs et doctorants plus isolés. Une telle situation peut générer des inégalités d'accès, en particulier pour les doctorants. C'est la raison pour laquelle cette question doit faire l'objet d'un suivi. Il peut y avoir d'autres modes de prise en charge des coûts comme cela a été le cas lorsque s'est posé, voilà vingt ans, la question de la prise en charge des coûts d'accès aux fichiers anonymisés, question qui a été résolue par une prise en charge collective par la recherche. On peut d'ailleurs noter que ces fichiers sont aujourd'hui sur le web de l'Insee et gratuits. L'un des arguments en faveur d'une facturation est celui de la régulation par les coûts afin d'éviter l'explosion des demandes, ce qui pose également question pour un dispositif dont l'objet est de faciliter l'accès aux données pour la recherche. Tout ceci mérite un suivi dans le temps car le débat devrait revenir dans les enceintes.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que s'était noué au niveau européen un débat de principe qui visait à déterminer si l'accès des chercheurs aux données faisait partie des biens essentiels de service public à offrir gratuitement ou si les chercheurs devaient payer le coût de fourniture des données. Ce débat, qui aurait pu rester sans fin, a été stoppé par Eurostat. Au cas d'espèce, il n'est pas question d'entrer dans cette question théologique. Le CASD constitue un équipement d'excellence et un investissement d'avenir subventionné, qui doit, au terme de cinq à dix ans, assurer son autofinancement. Les chercheurs n'assument pas le coût de développement de l'infrastructure. La tarification doit seulement permettre de payer le coût de fonctionnement en routine du Centre. Ce principe de tarification semble plutôt sain et ne devrait pas être différencié en fonction de l'origine du doctorant ou du chercheur, d'autant qu'une telle différenciation apparaîtrait particulièrement compliquée et ouvrirait la voie à de nombreux détournements. Jean-Luc TAVERNIER rappelle que cette tarification demeure relativement simple et limitée. L'Insee continuera toutefois de veiller à ce qu'elle ne devienne pas prohibitive pour certains.

**Jean-Pierre DUPORT** prend note des questions posées par Denis DURAND et Roxane SILBERMAN sur l'aspect financier. Il suggère au Secrétariat de proposer une rédaction faisant référence aux réflexions menées au niveau européen et que dans le courant de l'année 2013 une réunion ou une série de réunions

s'organisent pour défricher le terrain, en lieu et place d'un groupe de travail. La question doit effectivement être posée correctement. Il sera toujours possible, une fois cet exercice réalisé, d'entériner la mise en place d'un groupe de travail ou de choisir d'autres modalités pour examiner le dossier. Un alinéa supplémentaire pourrait donc être ajouté à l'avis n°4, pour intégrer ces remarques.

**Olivier GARNIER** estime le premier alinéa de l'avis n°5 peu compréhensible pour un lecteur extérieur. Il demande en effet si la qualité concerne les expertises de l'Insee ou les données privées.

**Jean-Pierre DUPORT** considère que la qualité fait référence aux travaux de l'Insee.

**Olivier GARNIER** doute qu'il s'avère nécessaire de reconnaître la qualité des travaux menés par l'Insee.

**Jean-Pierre DUPORT** se dit favorable à une telle mention. L'Insee a en effet dû consentir un investissement réel sur ce travail d'un genre nouveau.

**Olivier GARNIER** note qu'il s'agit plutôt de saluer la pertinence de la démarche que sa qualité, qui va de soi.

**Jean-Pierre DUPORT** souligne que l'Insee a dû accomplir un travail important pour intervenir dans un domaine nouveau pour lui. Il propose de modifier la rédaction pour tenir compte de cette remarque et supprimer toute ambiguïté. L'avis n°6 n'appelle pas de commentaire.

**Jacques FOURNIER**, s'agissant de l'avis n°7, souligne l'importance de la réflexion sur la collecte par internet du point de vue méthodologique. Il suggère donc de demander la présentation d'un point d'étape en 2013, afin d'obtenir une première visibilité sur le sujet.

**Jean-Pierre DUPORT** approuve la remarque.

L'avis n°7 est modifié comme suit : « *Le Conseil prend note des nombreuses expérimentations en matière de collecte par internet des enquêtes de la statistique publique. Il souhaite qu'un point d'étape lui soit présenté en 2013* ».

**Roxane SILBERMAN** signale que d'autres pays ont entrepris des démarches en ce sens. Des retours d'expérience sont parus sur des pays parfois proches. Certains seront présentés lors de la conférence NTTS en mars prochain. Elle suggère de mentionner que le bilan devra aussi comporter quelques éléments de comparaison.

**Philippe CUNEO** ne voit pas d'inconvénient à procéder à un état des lieux des expériences internationales. La rédaction de l'avis n°7 sera ajustée pour prendre en compte cette suggestion.

**Jean-Pierre DUPORT** propose de réaliser, pour l'avis n°8, un renvoi en bas de page afin d'explicitier le concept de l'Open data. Il doute en effet que tout un chacun appréhende parfaitement ce que le terme recouvre.

## 2. Statistiques sociales

**Jean-Pierre DUPORT** précise qu'en matière de statistiques sociales, le Cnis a retenu les thèmes de l'enquête emploi, l'emploi dans la fonction publique, l'immigration et le parcours social des élèves et des étudiants.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** demande, évoquant l'avis n°9, si les travaux méthodologiques, pour une enquête statistique en rythme mensuel, intègrent la dimension de qualité. Il craint en effet qu'une publication mensuelle ne produise pas la même qualité que la publication actuelle. Il importe que la qualité de la donnée mensuelle soit intégrée dans la réflexion.

**Jean-Pierre DUPORT** se demande s'il est pertinent de mettre en doute la qualité des mesures du chômage.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** remarque qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité des statistiques actuelles mais de souligner que les nouvelles statistiques devraient se révéler au moins d'aussi bonne qualité que les statistiques actuelles.

**Fabrice LENGART** observe que les premiers travaux ont été engagés et la préservation de la qualité reste une préoccupation forte. Il est en fait envisagé de publier un taux de chômage mensuel qui représente une moyenne trimestrielle glissante. De fait, ce taux mensuel serait équivalent au chiffre publié tous les trimestres. Aucune décision n'a été prise mais pour pouvoir publier une statistique mensuelle, il convient d'imaginer un système dans lequel le taux de chômage mensuel pourrait être révisable. Il convient donc d'inventer un dernier point pour calculer cette moyenne mensuelle. Pour autant, les travaux s'inscrivent toujours dans une logique de préservation de la qualité du taux de chômage.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que la rédaction actuelle suffit à suggérer une logique de progrès par l'emploi du terme « enrichir ». Il propose donc de conserver l'avis en l'état.

**Fabrice LENGART** ajoute que dans le système imaginé, la moyenne des trois taux de chômage mensuels correspondrait au taux de chômage trimestriel publié aujourd'hui. Il s'agit d'un enrichissement par mensualisation de la série.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** approuve l'enrichissement. Il note que l'avis n°10 se réfère plutôt à l'emploi au sens quantitatif et aux rémunérations. Or sur les trois versants de la fonction publique, la question des conditions de travail fait également partie des préoccupations des fonctionnaires. Il suggère donc d'intégrer cette dimension dans la réflexion du Cnis.

**Dalila VIENNE** signale qu'un avis de la Commission se félicitait que des travaux soient désormais menés sur l'ensemble des salariés, qu'ils relèvent de la sphère privée ou de la fonction publique et que la plupart des enquêtes soient étendues à la fonction publique, y compris l'enquête Conditions de travail. Elle propose de rechercher cet avis et précise qu'il avait été formulé en 2012.

**Fabrice LENGART** rappelle que l'enquête Conditions de travail menée au 4<sup>ème</sup> trimestre comporte des extensions sur la fonction publique, en particulier la fonction publique hospitalière, conformément à la demande expresse de la DGAFP.

**Jean-Pierre DUPORT** estime cependant qu'il serait mal venu d'insister sur la pénibilité du travail et les conditions de travail dans la fonction publique sans évoquer les conditions des salariés du secteur privé. Il doute en effet que la fonction publique connaisse les conditions de travail les plus pénibles et craint une mauvaise utilisation d'une telle assertion par la presse.

**Yves CANEVET** craint que le passage de l'avis n°10 sur les trajectoires entre les employeurs publics et entre les fonctions publiques et la sphère privée ne suscite des ambiguïtés, en lien, notamment, avec la question des non titulaires. Il suggère d'indiquer l'emploi dans la sphère publique et dans la sphère privée.

**Jean-Pierre DUPORT** en convient.  
L'avis n°11 n'appelle aucun commentaire de fond.

Quant à l'avis n°12, **Roxane SILBERMAN** remarque qu'au-delà du problème de cryptage des identifiants, se pose un problème d'étanchéité entre les circuits de collecte statistique et les circuits de gestion. Ce problème central d'étanchéité avait d'ailleurs été à l'origine du débat public. Elle suggère donc d'ajouter une mention en ce sens.

**Jean-Pierre DUPORT** estime que la notion de garantie de confidentialité des données individuelles comprend déjà cette notion, en permettant que personne d'autre que les statisticiens n'ait accès à l'information.

**Roxane SILBERMAN** remarque qu'en pratique tel était bien le problème avec des informations qui transitaient par les établissements scolaires et les rectorats, lesquels peuvent utiliser ces informations dans une perspective de gestion. La question du cryptage des identifiants constitue, selon elle, un problème différent.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère de supprimer la précision du cryptage des identifiants et de conserver uniquement l'affirmation de l'objectif de garantir la confidentialité des données individuelles.

**Charles EL NOUTY** estime qu'il n'est point besoin d'insister sur la garantie de confidentialité des données individuelles, qui doit être préservée en tout domaine.

**Pierre AUDIBERT** souligne qu'une sensibilité particulière s'est quand même exprimée en ce domaine.

**Jean-Pierre DUPORT** en convient mais estime que la question se pose tout particulièrement en ce domaine. Il propose aux membres du Bureau de présenter leurs amendements lors de l'Assemblée générale.

**Pierre AUDIBERT** donne lecture de l'avis n°6 2012 de la Commission emploi, qualification et revenu du marché sur la pénibilité. « *Il encourage la poursuite des travaux engagés par la DGAFP en matière de dispositif d'enquête afin de favoriser les comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé* ». Il reconnaît que la question de la pénibilité et des conditions de travail n'est pas mentionnée en tant que telle mais note que la comparaison des deux secteurs est posée comme un principe général.

**Jean-Pierre DUPORT** propose malgré tout de conserver la rédaction de l'avis telle qu'elle et invite les membres du Bureau, s'ils le souhaitent, à porter un amendement en ne le circonscrivant pas uniquement aux salariés du public. La proposition de rédaction sera transmise à la Présidente de la Commission et si celle-ci estime que la remarque correspond à l'esprit des réflexions, l'amendement pourra être approuvé lors de l'Assemblée générale.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** remarque que la CGT a évoqué les conditions de travail de la fonction publique parce que ce paragraphe fait référence à celle-ci. Cela ne signifie pas pour autant que la Confédération se satisfait des conditions de travail du secteur privé.

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle qu'un membre avait évoqué le problème de la pénibilité au travail lors d'une dernière séance du Bureau. Il n'approuverait pas qu'un avis n'évoque que la pénibilité de la seule fonction publique et s'opposerait à un amendement en ce sens s'il était présenté lors de l'Assemblée générale. Il accepterait en revanche que soit déposé un amendement supplémentaire, qui porterait plus largement sur la pénibilité du travail, dans le cadre d'un avis ad hoc.

### 3. Statistiques économiques et financières

**Olivier GARNIER** avait retenu du groupe du travail sur les lignes de métiers bancaires que le problème tenait moins à la transparence qu'à un manque de comparabilité entre les métiers. La transparence semble

en effet sous-entendre que certains éléments sont cachés ou opaques dans les comptes des banques alors qu'en réalité, la banque de détail ne revêt pas la même définition d'une banque à l'autre.

**Jacques FOURNIER** estime également que le terme de transparence présente une connotation péjorative.

**Jean-Pierre DUPORT** propose d'indiquer « *une meilleure connaissance de leurs comptes* » et de retirer le terme de transparence pour éviter cet effet.

**Jacques FOURNIER** suggère de modifier le premier alinéa comme suit : « *Le Conseil salue la qualité et l'importance des réflexions et propositions du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires et en approuve les recommandations, dont il suivra la réalisation avec attention* ».

**Jean-Pierre DUPORT** approuve cette remarque. Il estime, évoquant l'avis n°14, que RESANE constituera l'une des avancées du moyen terme.

**Jacques FOURNIER**, faisant référence à l'avis n°15, s'interroge sur la façon de passer d'un croisement de répertoires à des agrégats économiques et financiers. Il s'enquiert de l'existence des données disponibles en la matière.

**Fabienne ROSENWALD** précise que le rapprochement des deux répertoires permettra de mieux connaître le champ des artisans et d'établir dès lors un agrégat.

**Jacques FOURNIER** s'inquiète des suites de cet exercice, qui pourrait conduire à une demande sur les volumes de crédit ou de dépôt pour les artisans. La Banque de France doit déjà adresser la catégorie des entrepreneurs individuels et celle des TPE et risquerait d'éprouver quelques difficultés à subdiviser encore davantage ses données. L'avis ne doit donc pas faire naître trop d'espoir ni d'anticipation sur la mise à disposition de données complémentaires financières sur cette sous-catégorie. Il propose dès lors d'aménager la rédaction de l'avis.

**Fabienne ROSENWALD** considère que les agrégats économiques et financiers pourraient être tirés des comptes des entreprises.

#### 4. Développement durable et territoires

L'avis n°16 n'appelle pas de commentaire.

**Jean-Pierre DUPORT** suggère d'évoquer de nouveau dans l'avis n°17, pour rappel, la territorialisation des dépenses de l'État, qui semble avoir progressé dernièrement.

Les membres du Bureau en conviennent.

Les avis suivants n'appellent pas de commentaire.

Jean-Pierre DUPORT remarque toutefois qu'il n'a pas été fait mention de la RSE et se demande si le débat de l'inter commission ne justifie pas qu'un avis soit formulé sur le sujet.

**Pierre AUDIBERT** signale qu'un avis transversal a été émis à cette occasion, précisant que « *le conseil demande que les nombreuses informations statistiques éparses déjà disponibles sur la RSO<sup>1</sup> soient fédérées, documentées et présentées par enjeu, secteur et territoire pour faciliter leur accessibilité par les utilisateurs* ».

---

<sup>1</sup> Responsabilité sociale des organismes (y compris publics).

**Jean-Pierre DUPORT** estime dès lors que point n'est besoin de formuler un avis supplémentaire. Les avis sont approuvés sous réserve de la prise en compte des remarques formulées en séance, la CGT s'étant abstenu.

**Jean-Pierre DUPORT** rappelle que les avis corrigés seront envoyés aux membres du Bureau. Ils seront présentés au vote en assemblée générale le 24 janvier prochain au matin. De ce fait, il invite les membres à transmettre leurs éventuels amendements avant le 11 janvier au plus tard, pour laisser le temps de les étudier et de consulter les présidents de commission.

**Nasser MANSOURI-GUILANI** demande de considérer le vote de la CGT comme une abstention, compte tenu de la remarque formulée ce matin sur RESANE.

**Jean-Pierre DUPORT**, évoquant l'Assemblée générale, indique que le débat, en accord avec la Direction générale de l'Insee et le secrétariat général, sera consacré à l'innovation et la statistique. Ce débat sera organisé autour des forces vives des SSP avec une introduction par Philippe CUNEO sur les enjeux, une présentation de l'innovation en marche par deux expériences commentées par Fabienne ROSENWALD, pour ce qui est de la collecte du recensement de l'agriculture et par Fabrice LENGART pour l'utilisation des données de caisses pour le calcul de l'indice des prix. Mathieu CORNEC, de la mission innovation de l'Insee, interviendra sur le thème « *open data, big data et statistique publique* ». Enfin, le débat serait conclu par le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER.

**Jean-Luc TAVERNIER** précise que l'une des expériences est réalisée, l'autre restant à faire.

## **VI. Les grandes lignes du rapport présenté devant l'Autorité de la statistique publique**

**Jean-Pierre DUPORT** estime anticiper sur le bilan provisoire du moyen terme 2009-2013 quelque peu ambitieux ce bilan pourrait plutôt être abordé l'an prochain, avec une proposition d'inflexions pour le moyen terme 2014-2018. Il préfère donc évoquer devant l'Autorité de la statistique publique (ASP) le travail des commissions et du Bureau, en soulignant les préoccupations transversales dont la territorialisation, la vision européenne, la qualité des sources administratives, la connaissance des trajectoires ou l'accès des chercheurs aux données détaillées. Il pourrait également présenter les suites de l'avis 2012, pour montrer que le Cnis veille au suivi de ses avis et à leur prise en compte. Il pourrait insister aussi sur les deux rapports remis en 2012 relatifs à la rénovation du questionnaire du recensement et aux lignes de métier bancaire, sujet qui lui offrira l'occasion de mettre en avant le travail réalisé en liaison avec la Banque de France. Jean-Pierre DUPORT considère qu'il serait intéressant de souligner dans les travaux des commissions, au-delà des aspects transversaux, un certain nombre d'interventions « sociétales ». Il évoquerait ainsi les travaux réalisés sur le handicap, la délinquance, les divorces ou la constitution des ménages, quelques domaines de pointe dont le Cnis a aidé la maturation. Il en est de même du travail effectué sur RESANE, tout particulièrement apprécié par les entreprises. Enfin, il terminera son intervention sur la nécessité d'engager un débat sur la statistique publique, en lien avec les remarques émises sur l'avis n°3. Le Président du Cnis sera auditionné le 19 décembre, avant le Directeur général de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des membres pour leur participation et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 16 heures 50.*